

Rapport annuel sur les
Inuvialuit de 2002-2003



Comité de coordination de la mise en œuvre
de la Convention définitive des Inuvialuit



Inuvialuit Regional Corporation

Yukon

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
1 866 553-0554 (ATS seulement)

QS-5354-025-BB-A1
Catalogue n° R71-46/2003
ISBN 0-662-67891-5

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

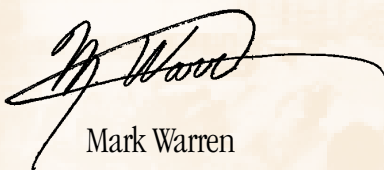
Photo fournie par Peggy Jay, résidante d'Inuvik.
William Day saute sur une couverture que tendent d'autres participants
à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones à Inuvik.

Le Comité de coordination de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit (CCMO-CDI) est fier de présenter son cinquième rapport annuel, qui porte sur l'application des dispositions énoncées dans la Convention, signée en 1984. Le rapport couvre l'exercice financier s'étalant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

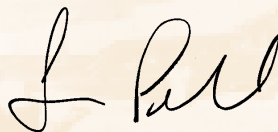
Reconstitué officiellement le 11 mai 1999, le CCMO-CDI est formé de hauts représentants de chacune des parties signataires, soit la Société régionale inuvialuit (SRI), le Conseil de gestion du gibier (CGG) ainsi que les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Canada. En l'absence de l'un ou l'autre des membres du Comité, un membre suppléant est appelé à participer aux discussions internes. Le CCMO-CDI a convenu que les décisions devaient être prises à l'unanimité et il tient lieu de forum pour permettre aux parties de soulever des questions à considérer ou d'exprimer leurs préoccupations.

Le Comité veille à ce que les parties s'acquittent de leurs obligations courantes en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit (CDI) et s'occupe de résoudre les problèmes concernant la mise en œuvre de la Convention. Le présent rapport annuel décrit les réalisations et les progrès qui ont été accomplis au cours de l'année. Divers ministères fédéraux et territoriaux, la SRI, le CGG et d'autres intervenants ont fourni l'information nécessaire à sa rédaction.

Les progrès sont réalisés dans le cadre d'une relation marquée par le respect mutuel et l'engagement des parties à s'acquitter des obligations établies par la Convention.



Mark Warren
Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



Frank Pokiak
Conseil de gestion du gibier



Nellie Courmoyea
Société régionale inuvialuit



Allan Koprowsky
Gouvernement du Yukon



Aideen Nabigon
Gouvernement du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
FAITS SAILLANTS	1
1 UN RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION	2
1.1 La propriété des terres	2
1.2 L'admissibilité et l'inscription	2
1.3 L'indemnisation financière	2
1.4 Les mesures économiques	2
1.5 Les sociétés inuvialuites	2
1.6 La cogestion de la faune et de l'environnement	3
1.7 La Commission d'arbitrage	3
2 LES QUESTIONS PARTICULIÈRES	3
2.1 La mise en valeur des ressources dans la vallée du Mackenzie	3
3 LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE INUVIALUIT	5
3.1 L'utilisation des terres inuvialuites	5
3.2 Les filiales commerciales	6
3.3 Les activités régionales	6
3.4 Les affaires territoriales et nationales	7
3.5 L'épanouissement communautaire	7
4 LA COMMISSION D'ARBITRAGE	9
5 LES ORGANISMES INUVIALUITS DE GESTION DE LA FAUNE	10
5.1 Le Conseil de gestion du gibier	10
5.2 Les comités de chasseurs et de trappeurs	10
6 LES ORGANISMES MIXTES DE MISE EN ŒUVRE	13
6.1 Le Comité mixte de gestion de la pêche	13
6.2 Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)	16
6.3 Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)	18
6.4 Le Comité d'étude des répercussions environnementales	21
6.5 Le Bureau d'examen des répercussions environnementales	23
6.6 Le Secrétariat commun	24

7	LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	25
7.1	Le ministère des Affaires autochtones	25
7.2	Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique	26
7.3	Le ministère de la Justice	29
7.4	Le ministère des Travaux publics et des Services	29
8	LE GOUVERNEMENT DU YUKON	30
8.1	Les modifications au règlement sur la faune du Yukon	30
8.2	Les programmes sur la faune	30
8.3	Le parc territorial Qikiqtaruk (île Herschel)	31
9	LE GOUVERNEMENT DU CANADA	32
9.1	Affaires indiennes et du Nord Canada	32
9.2	Pêches et Océans Canada	35
9.3	Environnement Canada	36
9.4	Patrimoine canadien	36
9.5	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	38
9.6	L'Agence canadienne d'évaluation environnementale	38
9.7	Développement des ressources humaines Canada	39
Annexe I :	CARTE DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES INUVIALUIT	40
Annexe II :	CALENDRIER DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	41
Annexe III :	COÛTS CUMULATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE, DE 1984-1985 À 2002-2003	41
Annexe IV :	COMPOSITION DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE (EN DATE DU 31 MARS 2003)	42

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
BERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CCGF (T. N.-O.)	Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)
CCGF (VN)	Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)
CCMO-CDI	Comité de coordination de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit
CCT	comités de chasseurs et de trappeurs
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CERE	Comité d'étude des répercussions environnementales
CGG	Conseil de gestion du gibier
CMGP	Comité mixte de gestion de la pêche
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones
MPO	Pêches et Océans Canada
MRFDE	ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
SID	Société inuvialuit de développement
SRI	Société régionale inuvialuit
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

FAITS SAILLANTS

- Le regroupement des sociétés inuvialuites a réalisé en 2002 des bénéfices après impôts de 3,6 millions de dollars et a redistribué, en mai, la somme de 1,3 million de dollars entre 3 282 bénéficiaires.
- La Commission inuvialuit d'administration des terres a réalisé des recettes de plus de 24 millions de dollars, provenant de permis d'utilisation du sol, de baux à long terme et d'accords de concession.
- La Société inuvialuit de développement (SID) a généré des recettes record de 189 millions de dollars et des bénéfices après impôts de 6,1 millions de dollars.
- Soutenue par un financement fédéral, territorial, privé et interne, la division du développement communautaire de la SRI a assuré la prestation de programmes communautaires d'une valeur de plus de cinq millions de dollars dans les domaines de la langue et de la culture, du développement de la petite enfance, de la santé des Autochtones, du développement économique, du développement des ressources humaines, de l'éducation, du bien-être et de la jeunesse.
- Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord a terminé la rédaction du *Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*. Ce comité représente les divers organismes d'évaluation de l'environnement et d'examen de la réglementation qui traiteront une demande concernant la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.
- Le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE), l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont négocié une entente préliminaire leur permettant de se joindre à un groupe d'étude chargé d'examiner le projet de construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.
- En collaboration avec le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP), le CGG, Pêches et Océans Canada (MPO) et l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la SRI a participé à l'Initiative de planification de la gestion intégrée dans la mer de Beaufort afin de déterminer s'il est souhaitable d'attribuer, conformément à la *Loi sur les océans*, le statut de zone de protection marine à trois régions situées dans l'estuaire du fleuve Mackenzie; de cette façon, on protégerait officiellement ces trois régions habitées par le béluga et considérées comme des zones vulnérables.
- Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) a présenté au BERE deux projets aux fins d'examen public : la prospection du diamant sur l'île Victoria, dans les Territoires du Nord-Ouest (proposée par la Commander Resources Ltd.) et la prospection sismique du delta du fleuve Mackenzie en 2002 (proposée par la WesternGeco).
- Amorçées depuis longtemps, les négociations sur les modifications à apporter à la CDI ont abouti à une entente entre la SRI et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. Cette entente porte entre autres sur les fonds fournis pour couvrir les coûts de participation des membres inuvialuits siégeant au CERE, au BERE, au Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) [CCGF (T.N.-O.)] et au Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) [CCGF (VN)].
- L'examen du plan de gestion du parc territorial de Qikiqtaruk (île Herschel) s'est poursuivi au cours de l'année, et on prévoit qu'il sera approuvé au début de 2004.
- Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a fourni un financement supplémentaire au Secrétariat commun, au CERE et au BERE pour leur permettre d'assumer l'augmentation de la charge de travail découlant de l'activité pétrolière et gazière qui a cours dans la région désignée des Inuvialuit. Ces fonds serviront également à assurer leur participation aux travaux du Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord ainsi qu'à ceux du groupe de travail connexe.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et les dirigeants des organismes autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest (connus collectivement sous le nom de Sommet autochtone) ont commencé à discuter d'une entente-cadre sur la mise en place d'un processus de négociation visant à faciliter le transfert des responsabilités fédérales liées à la gestion des terres et des eaux des Territoires du Nord-Ouest.

1 UN RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

La CDI est entrée en vigueur en 1984, dès l'adoption de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*.

1.1 La propriété des terres

La Convention confère aux Inuvialuit la propriété exclusive d'environ 91 000 kilomètres carrés (35 000 milles carrés) de terres en fief simple situées dans la région ouest de l'Arctique (Territoires du Nord-Ouest). Sur près de 13 000 kilomètres carrés (5 000 milles carrés) de ces terres, les Inuvialuit jouissent de droits de surface et de droits d'exploitation souterraine. La région désignée des Inuvialuit comprend le versant nord du Yukon, la moitié orientale de la mer de Beaufort, y compris les terres qui y sont rattachées, une partie de l'océan Arctique, l'île Banks, la presque totalité de la partie occidentale de l'île Victoria et quelques-unes des îles Parry (voir la carte à l'annexe I).

1.2 L'admissibilité et l'inscription

À l'origine, un bureau regroupant un représentant du gouvernement du Canada et deux représentants des Inuvialuit avait été établi pour inscrire les personnes autorisées à être des bénéficiaires de la Convention. À l'heure actuelle, c'est la SRI qui assume toute responsabilité liée à l'inscription.

1.3 L'indemnisation financière

En vertu de la CDI, les Inuvialuit ont reçu au total 152 millions de dollars répartis sur 14 ans. La Convention prévoyait également des versements uniques de 75 millions de dollars à un fonds d'aide au développement social des Inuvialuit et un autre paiement de 10 millions de dollars destiné au Fonds de promotion économique. Ces versements ont été effectués en 1984.

1.4 Les mesures économiques

L'article 16 de la CDI, qui porte sur le développement économique de la région désignée des Inuvialuit, vise essentiellement à permettre aux Inuvialuit de participer à l'économie du Nord canadien et d'être intégrés à la société canadienne en les aidant à atteindre une autosuffisance économique satisfaisante et à établir une solide assise économique. Depuis 1984, grâce au Fonds de promotion économique et aux indemnités versées, les Inuvialuit ont pu participer plus activement à l'économie locale et faire des investissements à long terme, permettant ainsi à la population de se constituer une base solide pour son épanouissement futur.

1.5 Les sociétés inuvialuites

Créée en vertu du paragraphe 6(1) de la CDI, la SRI assume la responsabilité générale de gérer les affaires de ses filiales et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Convention. Voici les fonctions courantes qui lui sont confiées et les obligations officielles dont elle s'acquiesce :

- mettre en œuvre l'entente sur la revendication territoriale;
- être le représentant institutionnel des Inuvialuit;
- agir à titre de société mère du regroupement des sociétés inuvialuites et superviser les activités de ce groupe.

La SRI est gérée directement par les directeurs élus des six sociétés communautaires de la région désignée des Inuvialuit. Les administrateurs des sociétés élisent le président de la SRI. Ainsi, le conseil d'administration de la SRI est formé du président et des directeurs des six sociétés.

La Société inuvialuite de gestion foncière est propriétaire et responsable des terres des Inuvialuit reçues en vertu de la CDI. La SID, l'Inuvialuit Petroleum Corporation et la Société inuvialuit de placement sont chargées, au nom des Inuvialuit, de gérer les activités commerciales et d'investir les fonds issus d'un règlement.

1.6 La cogestion de la faune et de l'environnement

Dans la région désignée, les Inuvialuit jouissent de nombreux droits d'exploitation de la faune. En outre, on met à leur disposition un mécanisme qui leur permet de régler les revendications présentées contre les promoteurs en cas de pertes de ressources fauniques, d'obtenir une indemnisation ou de demander l'application de mesures correctives, au besoin.

La CDI prévoit des structures nécessaires aux Inuvialuit pour participer à la gestion de la faune, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement dans la région désignée. Ces structures comprennent les comités de chasseurs et de trappeurs (CCT) établis dans les collectivités et le CGG, lui-même constitué de représentants de chacun des CCT.

En outre, en vertu de la Convention, on a créé cinq organismes conjoints, qui comprennent chacun un nombre égal de représentants du gouvernement et des Inuvialuit.

- Le CERE détermine si les projets d'exploitation proposés doivent faire l'objet d'une étude approfondie des répercussions environnementales.
- Le BERE est chargé de l'examen public des projets d'exploitation, lorsque le CERE le juge nécessaire.
- Le CMGP fournit au ministre des Pêches et des Océans des conseils sur la pêche et sur les mammifères marins dans la région désignée des Inuvialuit.
- Le CCGF (T.N.-O) donne au gouvernement et aux autres organismes concernés des conseils au sujet de la conservation des espèces fauniques vivant sur les terres désignées des Inuvialuit qui se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le CCGF (VN) fournit au gouvernement et aux autres organismes concernés des conseils au sujet de la conservation des espèces fauniques vivant sur le versant nord du Yukon.

Le Secrétariat commun a été établi à Inuvik dans le but d'offrir le soutien administratif et technique nécessaire à quatre des organismes conjoints et au CGG.

1.7 La Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage a été créée en vertu de l'article 18 de la CDI. Veuillez vous reporter à la section 4 pour obtenir des détails sur ses activités.

2.1 La mise en valeur des ressources dans la vallée du Mackenzie

En 2002-2003, un groupe réunissant quatre producteurs de gaz (Conoco Inc., ExxonMobil, Imperial Oil et Shell Canada Ltd.) propriétaires de terres affermées pour la prospection gazière dans le delta du Mackenzie et l'Aboriginal Pipeline Group ont étudié la possibilité de construire un gazoduc indépendant s'étendant sur 1 300 kilomètres. Partant du delta pour rejoindre les régions sud du Canada, ce gazoduc, dont la valeur est estimée à quatre ou cinq milliards de dollars, aurait un débit initial de 1,2 milliard de pieds cubes par jour (336 millions de mètres cubes), et ce débit pourrait être porté à 1,9 milliard de pieds cubes par jour (53,2 millions de mètres cubes).

En janvier 2003, les producteurs associés au projet d'exploitation gazière dans le delta du Mackenzie et l'Aboriginal Pipeline Group avaient prévu présenter une trousse d'information préliminaire. Toutefois, le dépôt de ce document a été reporté pour donner le temps à l'Aboriginal Pipeline Group de conclure les négociations relativement aux 80 millions de dollars dont l'organisme a besoin pour participer à l'étape de la définition du projet. L'aménagement possible d'un gazoduc a donné un élan considérable aux activités d'exploitation des ressources dans la région désignée des Inuvialuit.

Une autre proposition a été présentée par un groupement américain, appelé l'Arctigas Route Corporation, et son partenaire autochtone, le Northern Route Gas Pipeline Consortium. De fait, l'Arctigas Route Corporation a étudié la possibilité d'aménager un réseau qui longerait la baie Prudhoe en Alaska, traverserait le Nord du Yukon puis descendrait la vallée du Mackenzie jusqu'en Alberta. Comme troisième option, on a également envisagé de construire un gazoduc le long de la route de l'Alaska, qui parcourrait l'Alaska et le Yukon, mais ce dernier a de légères répercussions sur l'exploitation des ressources dans la région désignée.

En date du 31 mars 2003, aucun promoteur n'avait présenté une proposition officielle.

Le Plan de coopération

L'exploitation éventuelle des réserves gazières du delta du Mackenzie et la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, qui relierait ces réserves et peut-être même d'autres réserves de l'Alaska jusqu'au sud, donneront lieu à un certain nombre de processus de réglementation et d'évaluation environnementale. Les organismes de réglementation mandatés pour évaluer les répercussions environnementales et faire des lois afférentes au moyen d'une audience publique se sont préparés à la

possibilité de participer à ces activités de mise en valeur. Même si aucune demande n'a été présentée, ces organismes se sont efforcés de coordonner les activités de planification de sorte que leurs rôles soient clairement définis et bien compris et que leurs mandats puissent être remplis en évitant que les mêmes travaux se répètent.

Dans le *Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*, le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord énonce les méthodes de collaboration possibles et fournit au public et aux demandeurs éventuels des précisions et des certitudes quant au processus lui-même et au calendrier d'exécution. Le *Plan* reconnaît que chaque organisme chargé de l'évaluation des répercussions environnementales et de la réglementation fonctionne de façon indépendante et se voit confier, en vertu de la loi, la responsabilité d'évaluer le projet de construction du gazoduc, de formuler des recommandations à ce sujet et de prendre des décisions. Le *Plan* ne porte aucun jugement préalable ni ne préautorise la réalisation d'un projet. Il ne porte pas non plus un jugement préalable quant aux décisions qui devraient être prises par un organisme ni ne lie un organisme à une ligne de conduite particulière.

Au moment de l'élaboration du processus, les organismes ont orienté leurs actions en fonction des principes suivants :

- un désir de collaboration manifesté par les organismes;
- le besoin d'un processus de conception nordique;
- la flexibilité voulue pour envisager divers scénarios de mise en valeur;
- la participation accrue du public à l'examen du projet;
- le besoin de tenir pleinement compte des répercussions possibles du projet avant de prendre une décision.

Voici les objectifs visés par le *Plan* :

- accroître la rentabilité et l'efficacité;
- améliorer la clarté du processus d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation et accroître la certitude qu'il procure;
- assurer le respect de la législation existante et des ententes sur les revendications territoriales globales.

Le *Plan* a franchi l'étape de la préparation, qui comprend la mise au point des ententes, l'établissement des exigences communes en matière de renseignements et la conception de plans sur le partage des ressources techniques.

La participation des conseils de cogestion

En attendant la construction du gazoduc, les conseils de cogestion inuvialuits ont entrepris les activités suivantes :

- participer aux travaux menés par le Comité des présidents et le groupe de travail afférent dans le but d'élaborer le *Plan de coopération* et de mettre sur pied le Projet d'entente sur la coordination de l'examen réglementaire d'un projet de mise en valeur du gaz et de gazoduc dans le Nord;
- entreprendre des consultations et des activités de sensibilisation avec des représentants de diverses sociétés d'exploitation pétrolière et gazière et d'autres groupes associés aux gazoducs;
- veiller à ce que le CGG signe l'entente préliminaire, qui prévoit la participation des Inuvialuit aux travaux de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et à ceux de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie pour le compte d'une commission mixte chargée de l'examen du projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

La situation actuelle

- À la fin de 2002, les producteurs associés au projet d'exploitation gazière dans le delta du Mackenzie avaient mis la touche finale à la trousse d'information préliminaire préparée en prévision des ententes financières que devait conclure l'Aboriginal Pipeline Group, un organisme partenaire. On s'attend à remettre le document d'information aux organismes de réglementation au cours de l'été 2003.
- Le Comité des présidents publiera *Le plan de participation du public*, qui énonce la façon dont le public pourrait participer à diverses étapes de l'examen. Ce document fait suite à la présentation de la trousse d'information préliminaire. Le Comité des présidents travaille à mettre en place le Secrétariat du projet de gaz du nord, qui servira les intérêts des quatre organismes chargés de tenir des audiences publiques dans les Territoires du Nord-Ouest, soit la Commission mixte d'examen (formée de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, du BERE et de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie), l'Office national de l'énergie, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest.

3 LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE INUVIALUIT

Tout au long de 2002, la SRI a consacré du temps et des efforts à faire progresser une vaste gamme de dossiers associés à l'éducation, à la santé, au bien-être et à la sécurité économique des Inuvialuit. Ayant pris connaissance des résultats de l'examen public mené en 2001, qui visait l'article 16 de la CDI (mesures économiques), la SRI a préparé un document exhaustif comportant 26 recommandations spécifiques devant être étudiées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que par les premiers ministres des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Dans l'ensemble, ce document montrait l'importance de concevoir une stratégie économique concertée pour la région désignée des Inuvialuit, d'apporter des changements significatifs et profonds au système d'éducation en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest et de mettre au point des stratégies d'intervention préscolaire. Le document orientera les discussions et les décisions de la SRI, d'AINC ainsi que des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Après les difficiles événements internationaux qui ont eu cours l'année dernière, le regroupement des sociétés inuvialuites a réalisé des bénéfices après impôts de 3,6 millions de dollars en 2002, bilan attribuable aux recettes et aux profits record générés par la SID.

En avril 2002, la politique de distribution adoptée par la SRI a fait l'objet d'une révision afin d'établir un montant de distribution minimal et réduire ainsi les fluctuations dans les paiements remis aux bénéficiaires. Pour donner suite à cette révision, la somme de 1 312 000 \$ a été redistribuée entre 3 282 bénéficiaires en mai 2002 (400 \$ par bénéficiaire).

Les faibles taux d'intérêt maintenus tout au long de 2002 ont exercé des pressions considérables sur la capacité de plusieurs fonds de fiducie inuvialuits d'effectuer les mêmes versements qu'à l'habitude. Bien que des surplus cumulés aient permis de poursuivre les paiements effectués à partir des fonds du Programme d'aide aux exploitants inuvialuit et de l'Inuvialuit Education Foundation, le nombre toujours croissant de personnes âgées admissibles aux prestations a obligé les gestionnaires du fonds d'aide au développement social des Inuvialuit à apporter des réductions de manière à garder le fonds intact. Après des discussions difficiles et approfondies tant au sein du Conseil que dans la collectivité, il a été décidé qu'une réduction des dépenses était nécessaire. Ainsi, l'âge exigé pour avoir droit à la somme de 500 \$ remise à Noël est passé de 50 à 60 ans; les personnes admissibles continueront néanmoins de recevoir le paiement unique de 2 500 \$ le jour de leur 50^e anniversaire.

3.1 L'utilisation des terres inuvialuites

La Commission inuvialuit d'administration des terres a reçu 54 demandes d'utilisation des terres inuvialuites en 2002. Elle a réalisé des recettes de plus de 2,4 millions de dollars, provenant de permis d'utilisation du sol, de baux à long terme et d'accords de concession. Les activités d'exploitation

pétrolière et gazière sur les terres inuvialuites ont subi une diminution marquée par rapport à l'année précédente. Les programmes de prospection sismique étaient dirigés par Encana, et Petro Canada s'est vu accorder l'accès aux terres inuvialuites pour aider à la réalisation des activités de forage dans la région du lac Parson. Un accès aux terres a également été accordé à COLT KBR pour mener des études géotechniques en vue de la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Le personnel de la Commission inuvialuit d'administration des terres a mené à bien ou a fait progresser plusieurs dossiers d'importance au cours de l'année, soit :

- l'exécution d'un programme de mise à niveau de la surveillance environnementale à l'intention de 19 bénéficiaires à Tuktoyaktuk (14), à Inuvik (4) et à Aklavik (1);
- l'assainissement d'un sol contaminé au nord d'Aklavik, dans l'ancienne aire de transbordement de Shell Canada Ltd.;
- le nettoyage de l'ancien camp militaire près de Kittigazuit;
- l'achèvement d'un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral (par l'entremise d'AINC) sur le partage des renseignements et des coûts liés à la conception d'un plan de gestion des ressources granulaires dans la région désignée des Inuvialuit;
- la négociation des terres à obtenir du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'AINC en échange de terres inuvialuites occupées par les aéroports communautaires et l'infrastructure municipale, comme les étangs d'eaux usées et les terrains de décharge;
- l'annulation des clauses de réserve (annexe R de la CDI) qui concernent le Réseau d'alerte avancé et d'autres endroits;
- la tenue de réunions de suivi en vue de mettre la dernière main au plan de gestion des lacs Eskimo de concert avec le comité consultatif concerné;
- le nettoyage du Réseau d'alerte avancé à Clinton Point pour une deuxième année, l'élimination des matières contaminées par le biphenyle polychloré à Shingle Point, le nettoyage additionnel au cap Parry et le lancement du programme de surveillance de 25 ans;
- la présentation au conseil d'administration de la SRI d'une ébauche révisée des règles et procédures de la Commission inuvialuit d'administration des terres, qui pourra être consultée par la collectivité et par d'autres utilisateurs.

Pour donner suite aux préoccupations soulevées par la collectivité de Paulatuk au sujet du manque d'activité dans la concession de Darnley Bay et d'autres questions d'ordre financier, le conseil d'administration de la SRI a décidé d'informer le titulaire de la concession, soit la Darnley Bay Resources Limited, des conditions qu'il est tenu de respecter pour conserver la concession.

En attendant la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, le commissaire en chef et l'administrateur en chef des terres de la Commission inuvialuit d'administration des terres ont participé à des discussions et à des réunions continues au sujet du *Plan de coopération*.

3.2 Les filiales commerciales

En 2002, la SID a généré des recettes record de 189 millions de dollars et des bénéfices après impôts de 6,1 millions de dollars. Un tel bilan représente une augmentation significative par rapport à l'année dernière, où les bénéfices après impôts s'élevaient à 836 000 \$.

Près de la moitié des profits de la SID sont le résultat de l'exploitation pétrolière et gazière, le plus important actif de ce groupe étant les activités de forage réalisées par Akita Equitak Drilling Ltd. La SID est en bonne position pour tirer avantage du gazoduc dans la vallée du Mackenzie et du regain des activités d'exploration, d'exploitation et de production qui seront accomplies une fois le projet lancé.

Le regroupement des entreprises NorTerra, dont 50 % des actions est détenu par la SID et l'autre 50 % appartient à la Nunasi Corporation (la société de développement des Inuit de l'Arctique de l'Est), a amélioré sa rentabilité par rapport à l'année dernière. Air NorTerra a conclu une entente commerciale avec Air Canada; cette entente a permis de résoudre les différends du passé et laisse miroiter la possibilité d'une collaboration future entre les deux compagnies aériennes. Malgré une réduction des activités de prospection pétrolière et gazière, la Société des transports du nord Limitée a continué d'apporter une contribution significative pour encourager les activités du groupe.

Les sociétés de la SID responsables de la construction et de la fabrication (la Dowland Contracting Ltd. et la Weldco-Beales Manufacturing Ltd.) affichaient, à la fin de 2002, des systèmes d'exploitation renforcés, une gestion enthousiaste et de solides carnets de commandes.

À la fin de l'année, la SID avait élaboré ses nouveaux énoncés de vision et de mission et avait mis au point un plan d'activités stratégiques afin de cheminer dans la voie de l'excellence en affaires au cours des cinq prochaines années.

Pour la Société inuvialuit de placement, 2002 a été une année difficile, même si la Société a mieux réussi que la plupart des investisseurs institutionnels et de détail. Le rendement de la Société inuvialuit de placement a été entravé par la situation instable du marché et par les faibles taux d'intérêt. Le résultat net se traduit par une perte de fin d'année de 1,6 million de dollars, une amélioration marquée par rapport à l'année dernière, où elle a essuyé des pertes de 3,6 millions de dollars. Pendant le déclin du marché boursier des deux dernières années, la Société inuvialuit de placement a maintenu un taux relativement élevé de liquidités et une plus faible proportion d'actions, conformément à son énoncé des politiques et à ses objectifs de placement. Grâce à cette approche, la Société a pu amortir le déclin qu'a connu la valeur des actions de son portefeuille d'investissement.

L'Inuvialuit Petroleum Corporation a continué de gérer un important portefeuille d'investissement en attendant de tirer profit de l'exploitation pétrolière et gazière prévue sur les terres inuvialuites. Comme c'est le cas des autres fonds d'investissement, le marché mondial a causé des difficultés à l'Inuvialuit Petroleum Corporation. À la fin de l'année, cette dernière affichait un bilan négatif de 300 000 \$, comparativement à une perte de 100 000 \$ en 2001. En septembre 2002, le décès soudain et inattendu du président de la société, M. Douglas (Dougie) Irish, a bouleversé et attristé les membres du conseil d'administration. Tous se souviendront du dévouement marqué de Dougie envers l'Inuvialuit Petroleum Corporation, de sa vaste expérience dans l'industrie des hydrocarbures et de son attitude calme, équilibrée et positive.

Même si l'utilisation des terres inuvialuites a généré d'importantes recettes tout au long de 2002, la Société inuvialuite de gestion foncière a affiché une perte de un million de dollars à la fin de l'année. Cette perte est attribuable à l'incapacité de la DBR de payer ses dettes actives, à la perte de valeur des actions de la DBR détenues par la Société inuvialuit de placement et à la diminution des recettes tirées du portefeuille d'investissement de la Société inuvialuit de placement.

3.3 Les activités régionales

En collaboration avec le CMGP, le CGG, le MPO et l'Association canadienne des producteurs pétroliers, la SRI a participé à l'Initiative de planification de la gestion intégrée dans la mer de Beaufort afin de déterminer s'il est souhaitable d'attribuer, conformément à la *Loi sur les océans*, le statut de zone de protection marine à trois régions situées dans l'estuaire du fleuve Mackenzie; de cette façon, on protégerait officiellement ces trois régions habitées par le béluga et considérées comme des zones vulnérables.

En dépit d'un délai dans la signature officielle de l'entente de principe sur l'autonomie gouvernementale des Inuvialuit et des Gwich'in, entente visant à remédier aux préoccupations soulevées par les chefs gwich'in, les

négociations se sont poursuivies tout au long de 2002. Elles ont porté en grande partie sur le perfectionnement des capacités communautaires, l'établissement de constitutions communautaires et régionales, la distribution aux intervenants d'un document énonçant le libellé de l'entente et la rédaction finale des chapitres sur d'autres sujets.

Les efforts incessants déployés par la SRI et le CGG pour accroître le nombre de représentants inuvialuits au sein de l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest et pour transférer à Inuvik la responsabilité des activités menées à Yellowknife n'ont pas été vains au cours de 2002. De fait, les Inuvialuit occupent désormais trois des sept sièges au sein de l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé que l'on examine la possibilité de procéder au transfert des activités de l'Office.

Tout au long de 2002, plusieurs discussions ont été tenues avec AINC pour clarifier la question du paiement des redevances découlant de l'exploitation du gaz naturel prélevé des puits à Ikhlil. La SRI et AINC entrevoient la situation différemment, et la SRI portera la question en arbitrage dans la prochaine année.

3.4 Les affaires territoriales et nationales

En présidant l'Aboriginal Pipeline Group et en lui fournissant un soutien administratif et technique, la SRI a continué de jouer un rôle de premier plan dans le dossier visant à confier aux Autochtones la propriété d'un futur gazoduc dans la vallée du Mackenzie. De concert avec les dirigeants autochtones qui exercent leurs activités le long du tracé du gazoduc, l'Aboriginal Pipeline Group a déterminé le financement par actions dont il a besoin pour assurer sa participation.

La SRI a continué d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour que ce dernier fournisse, à elle et aux sociétés communautaires, un financement de base qui s'apparente à celui offert aux Premières nations au Canada. Deux études fédérales ont permis d'évaluer l'aide financière accordée aux organisations autochtones provinciales et territoriales ainsi que celle versée aux conseils régionaux et tribaux. De plus en plus, AINC prend conscience du manque d'équité et reconnaît le besoin de trouver un moyen approprié de remédier à la situation.

Malgré des préoccupations clairement exprimées par la SRI et le CGG au sujet du chevauchement et du dédoublement des compétences en lien avec l'élaboration de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, le gouvernement du Canada a décidé d'adopter la législation sans aborder ces questions. La SRI surveillera la mise en œuvre de la *Loi* et pourrait réitérer ses préoccupations au moyen d'un processus législatif.

Par l'entremise du CCMO-CDI et de l'Inuit Tapiriit Kanatami, la SRI a donné suite aux préoccupations exprimées par les bénéficiaires au sujet du besoin de concevoir une carte d'identité nationale comparable à celle que le gouvernement du Canada fournit aux Indiens inscrits. De vastes consultations ont été tenues dans toutes les régions inuites du Canada, et un document de discussion exhaustif a été rédigé; la mesure reçoit, à l'heure actuelle, un grand appui à l'échelle nationale.

La SRI et d'autres membres de l'Inuit Tapiriit Kanatami ont été occupés à discuter avec Santé Canada d'un éventail de nouvelles mesures associées à la santé; parmi les questions abordées, notons la mise en place de l'Organisation nationale de la santé autochtone et la préparation d'un formulaire de consentement pour les Inuit, lequel garantirait aux bénéficiaires que le gouvernement du Canada continuerait d'offrir le Programme des services de santé non assurés.

Tant sur le plan national qu'international, la SRI a fourni de l'information et a appuyé les efforts faits par l'Inuit Tapiriit Kanatami et la Conférence circumpolaire inuit pour encourager l'établissement et la protection des droits de propriété intellectuelle inuits. La SRI a également confirmé la nécessité d'aborder les préoccupations qui se font de plus en plus entendre dans les collectivités de l'Arctique au sujet du changement climatique et de la présence d'agents de contamination et de substances toxiques.

Au cours de l'année, la SRI a collaboré avec d'autres membres du conseil d'administration de l'Inuit Tapiriit Kanatami afin d'atteindre un objectif ambitieux : celui de permettre à Pauktuutit et au Conseil national des jeunes Inuits de se prononcer sur les défis qui se posent aux Inuit d'un bout à l'autre du pays tout en continuant de jouer un rôle prioritaire aux points de vue de la direction et des pouvoirs dans les quatre régions visées par des revendications.

3.5 L'épanouissement communautaire

Afin de s'assurer que le gouvernement personnalise davantage son approche au moment d'offrir aux Inuit au Canada des programmes destinés exclusivement aux Autochtones, la division du développement communautaire de la SRI a travaillé en étroite collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, des intervenants d'autres régions inuites et le gouvernement du Canada à l'établissement d'un plan d'action inuit. Le principe de base de ce plan consiste à adopter une approche qui tient compte des réalités des Inuit et qui s'applique au moment de concevoir, financer et mettre en œuvre des programmes destinés aux Inuit au Canada et parrainés par le gouvernement fédéral. Le revenu et l'emploi, l'éducation et la formation, la santé, le logement et la langue seront des dossiers prioritaires.

Au rang des autres mesures importantes qui sont prises en main par l'Inuit Tapiriit Kanatami figurent l'élaboration d'un processus de réforme de la santé des Inuit et les efforts déployés pour que le gouvernement fédéral reconnaisse la santé mentale et la prévention du suicide comme des questions prioritaires dans le domaine de la santé. Des documents et des recommandations ont été préparés et ont été transmis à Santé Canada pour s'assurer que les programmes et les services de santé ainsi que les bilans de santé sont plus accessibles et de meilleure qualité et pour veiller à ce que les Inuit aient davantage de possibilités de gérer les programmes et les services de santé et perfectionnent leurs compétences en gestion. L'objectif ultime du processus de réforme de la santé est d'améliorer l'état de santé des Inuit en leur permettant d'avoir davantage leur mot à dire dans les services de santé.

La division a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du Nord de Santé Canada afin d'élaborer une entente de financement direct. Par cette entente, les fonds versés dans le cadre du programme Grandir ensemble, du Programme canadien de nutrition prénatale, du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et du programme Bébés en santé, Enfants en santé seraient remis directement à la SRI par Santé Canada plutôt que par l'entremise du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En éliminant un palier administratif, on pourrait se concentrer davantage sur les priorités régionales et obtenir un financement additionnel pour appuyer directement les programmes communautaires.

Soutenue par un financement venant du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial, de sociétés, de fondations et du regroupement des sociétés inuvialuites, la division du développement communautaire de la SRI a assuré la prestation de programmes communautaires d'une valeur de plus de cinq millions de dollars dans les domaines de la langue et de la culture, du développement de la petite enfance, de la santé des Autochtones, du développement économique, du développement des ressources humaines, de l'éducation, du bien-être et de la jeunesse.

Travaillant en étroite collaboration avec des partenaires de formation communautaires et régionaux, la section des ressources humaines, qui relève de la division du développement communautaire, a accordé une aide devant servir à financer une vaste gamme de programmes de formation dans divers domaines, notamment les plates-formes de soutien, la profession d'infirmières auxiliaires, la technologie liée à l'exploitation des ressources naturelles, la conduite de machinerie lourde, la cuisine de chantier, la conduite automobile, l'introduction au soudage, la sécurité associée à l'utilisation du pétrole et du gaz, l'informatique, l'administration de bureau, l'artisanat autochtone et l'accès aux études universitaires.

Bien qu'ayant subi une diminution marquée par rapport à l'année dernière, les perspectives d'emploi associées à la prospection du gaz naturel ont été maximisées grâce à l'établissement de liens étroits avec le secteur privé, les entreprises inuvialuites et les agents d'emploi communautaires. Le personnel des ressources humaines s'est rendu au lieu de travail des représentants de l'industrie afin de rencontrer les entrepreneurs inuvialuits, de cerner les obstacles à l'embauche des Inuvialuit et de déterminer où la SRI devrait investir ses fonds destinés à la formation pour l'année à venir.

En 2002, l'Inuvialuit Education Foundation a accordé aux élèves inuvialuits plus de 300 000 \$ sous forme de soutien et de mesures incitatives : une aide supplémentaire aux études postsecondaires, des bourses d'études, des programmes d'encadrement, des voyages-récompenses, une aide aux études à temps partiel et des camps d'été en formation linguistique. Le nombre d'élèves inuvialuits ayant accès aux programmes offerts par la fondation a plus que doublé au cours des trois dernières années. Étant donné les faibles taux d'intérêt, il devient de plus en plus difficile d'offrir la même aide financière par l'entremise de ces programmes.

Plus de 800 000 \$ ont été investis dans les programmes de bien-être communautaire, l'accent ayant été mis sur le développement de l'enfance, la prévention des blessures, la santé des nouveau-nés, la santé mentale et la consommation de solvants. Le programme ciblait les enfants de six ans et moins. Les centres jeunesse à Inuvik et à Tuktoyaktuk ont reçu une aide financière de 50 000 \$.

Les programmes de développement de la petite enfance de toutes les collectivités inuvialuites ont été appuyés, un million de dollars ayant été fournis par l'entremise du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, du programme Bébés en santé, Enfants en santé, des Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits, du programme Éducation en milieu de travail, de la Muttart Foundation, de la SRI et du programme de promotion de la santé. Le personnel investi dans le développement de la petite enfance a fourni un appui considérable et constant aux centres de la petite enfance en participant à la conception des programmes et en voyant à leur bon fonctionnement. Une étape majeure a été franchie sur le plan de la formation du personnel affecté au développement de la petite enfance; de fait, les employés de tous les centres de la petite enfance ont suivi le programme de certificat en développement de la petite enfance.

Tout au long de 2002, le Centre des ressources culturelles inuvialuit a appuyé la réalisation d'une gamme vaste et complète de projets culturels et linguistiques; une telle réalisation a été rendue possible grâce à une aide financière de plus de 500 000 \$ accordée par AINC, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest,

4 LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Patrimoine canadien, le Beaufort-Delta Education Council, le MPO et le Northwest Territories Literacy Council. Dans le cadre de ces activités, on a produit du matériel pédagogique, on a aidé à l'exécution des programmes linguistiques dans les centres de la petite enfance, on a fourni un appui aux joueurs de tambour et aux danseurs inuvialuits, on a élaboré le plan de gestion de Kitigaaryuit et on a conçu un catalogue des ressources offertes par le Centre.

Le ralentissement des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans la région au cours de la dernière année a amené l'organisme inuvialuit de développement économique communautaire à concentrer ses efforts sur des projets et des mesures spécifiques. Parmi les projets importants qui se sont concrétisés durant l'année, mentionnons la surveillance du bœuf musqué de Sachs Harbour, le transfert à la collectivité des pouvoirs administratifs exercés par l'Aklavik Business Corporation et un rôle clé dans l'examen national du programme de l'organisme de développement économique communautaire.

La division a également travaillé activement à concevoir et à offrir plusieurs programmes liés à la santé autochtone au cours de l'année, notamment un programme sur le diabète à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain et dans les collectivités, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits, la prévention du VIH et de l'hépatite C et la Stratégie nationale sur le syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcool sur le fœtus.

En examinant les activités accomplies par la SRI et ses filiales commerciales au cours de la dernière année, le conseil a déterminé qu'il n'a pas toujours été possible de réaliser les aspirations des bénéficiaires; la SRI investit là où ses ressources peuvent offrir le maximum d'avantages à long terme au plus grand nombre de bénéficiaires possible.

Au moment d'établir ses priorités annuelles, le conseil s'inspire en grande partie des commentaires de la collectivité et de l'orientation donnée par les bénéficiaires vivant à l'intérieur et à l'extérieur de la région désignée, tout en s'efforçant de réagir aux pressions et aux répercussions exercées par le monde extérieur. Essentiellement, les activités de la SRI doivent contribuer à l'atteinte des objectifs principaux clairement définis dans la CDI.

Pour la prochaine année, la SRI compte fournir aux bénéficiaires davantage d'occasions de participer à divers domaines d'activité économique et espère faire progresser plusieurs dossiers et programmes dans le but d'aider les collectivités à répondre aux importantes préoccupations sociales ayant une incidence sur tous les aspects de la vie quotidienne des Inuvialuit.

La Commission d'arbitrage agit à titre d'intermédiaire dans les conflits qui surviennent entre les Inuvialuit et les gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ainsi qu'entre les Inuvialuit et le secteur privé. La Commission d'arbitrage compte trois membres nommés par le gouvernement du Canada, y compris des membres désignés des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. L'industrie, représentée par l'Association canadienne des producteurs pétroliers, et les Inuvialuit proposent chacun trois membres pour siéger à la Commission. Le président et le vice-président sont nommés par le gouvernement du Canada et doivent convenir aux membres du secteur privé (comme l'exige la Convention).

Aucune réunion n'a été tenue en 2002-2003. Cependant, la Commission a entrepris une campagne d'éducation et de sensibilisation communautaire au cours de l'année. Elle a continué de recevoir les demandes d'arbitrage sur une base plus régulière. À la fin de l'année, on attendait le règlement de deux arbitrages.

5 LES ORGANISMES INUVIALUITS DE GESTION DE LA FAUNE

5.1 Le Conseil de gestion du gibier

Le CGG défend les intérêts collectifs des Inuvialuit pour toute question qui concerne la faune. Son mandat est décrit au paragraphe 14(74) de la CDI. Le CGG travaille de concert avec la SRI à mettre en œuvre les dispositions de la Convention. Il est chargé de reconnaître le bien-fondé des droits de récolte découlant de la Convention et d'en assurer l'administration en plus de représenter les Inuvialuit lorsque surviennent des questions associées à la gestion des ressources renouvelables dans la région désignée.

Le CGG nomme des représentants inuvialuits à tous les organismes mixtes de cogestion de la faune et de l'environnement établis en vertu de la Convention. Avec le consentement du CGG, les gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon désignent les personnes qui présideront ces groupes de cogestion. Outre les responsabilités qui lui incombent en vertu de la CDI, le CGG représente à l'échelle régionale les trappeurs, chasseurs et pêcheurs inuvialuits et occupe un siège au CCMO-CDI.

Le Conseil est composé de six directeurs et de six suppléants représentant chacun des CCT. Le président est élu par les six administrateurs du CGG.

Bon nombre de règlements plus anciens prévus dans la législation gouvernementale ne tiennent pas compte du droit des Inuvialuit d'exploiter les ressources fauniques, comme il est établi dans la CDI. Bien que la Convention ait préséance sur toute législation actuelle et future, il faut s'adresser au CGG pour s'assurer que les lois sont rédigées ou modifiées dans le respect de la Convention. Le CGG a contribué à un éventail de lois et règlements territoriaux et fédéraux et a notamment pris part aux travaux permanents du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest menés pour modifier de façon préliminaire la *Loi sur la faune des Territoires Nord-Ouest*. Le CGG a également participé aux consultations avec les gouvernements du Canada et du Yukon pour aborder les préoccupations soulevées au sujet du chevauchement possible dans l'étude des répercussions environnementales sur le versant nord du Yukon menée en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*.

Le CGG a passé beaucoup de temps à rencontrer les représentants et les experts-conseils des sociétés d'exploitation pétrolière et gazière pour discuter des projets et des processus de gestion de la faune et de l'environnement établis en vertu de la CDI. La reprise prévue des activités de prospection a amené les collectivités à remettre en question leur capacité de mener de front de multiples projets de prospection sismique. Les CCT ont indiqué qu'ils auraient besoin d'aide pour présenter au CERE leurs commentaires sur les nombreuses propositions reçues et pour mettre au point des programmes de formation s'adressant à un nombre grandissant de surveillants de la faune. Ces surveillants aident les équipes de prospection sismique à sauvegarder les tanières d'ours, les monticules de rats musqués, les territoires de piégeage et d'autres zones vulnérables utilisées par la faune et pour la récolte. L'ajout de deux postes de soutien technique a permis de compléter l'effectif de l'unité de soutien communautaire des six collectivités de la région désignée des Inuvialuit, soit les collectivités d'Aklavik, de Holman, d'Inuvik, de Paulatuk, de Sachs Harbour et de Tuktoyaktuk.

L'évaluation des effets cumulatifs de toutes les activités de prospection dans le delta du Mackenzie est une priorité du CGG et d'autres groupes de cogestion. Parmi les sujets abordés par ces groupes, notons les seuils à respecter, les lacunes dans la recherche sur la faune et l'établissement des priorités de recherche afin de combler ces lacunes. Le CGG s'est investi dans deux entreprises : les travaux du comité directeur sur le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs pour les Territoires du Nord-Ouest et ceux du groupe de travail sur le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie.

5.2 Les comités de chasseurs et de trappeurs

Le paragraphe 14(75) de la CDI prévoit la création des CCT. Un comité de chasseurs et de trappeurs a été établi dans chacune des six collectivités inuvialuites suivantes : les collectivités d'Aklavik, de Holman, d'Inuvik, de Paulatuk, de Sachs Harbour et de Tuktoyaktuk. Les coûts pour l'administration et le fonctionnement des CCT sont assumés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik

En raison du roulement élevé du personnel de l'Aklavik Community Corporation et du comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik, les deux organisations ont décidé de fusionner.

Voici certaines des activités accomplies par le comité d'Aklavik :

- collaborer avec les groupes de cogestion, les deux gouvernements territoriaux, les sociétés de prospection pétrolière et gazière et les bénéficiaires du comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik;
- collaborer avec le MPO et le CMGP aux travaux du groupe de travail sur l'omble arctique du côté ouest;
- entreprendre diverses activités, notamment la poursuite du programme annuel de surveillance du béluga, l'enregistrement des vols aériens à Shingle et à West White, deux régions propices à la pêche, et l'enregistrement de captures repères;
- acheter de la viande de caribou et la distribuer aux aînés à Aklavik;
- remettre aux membres les fonds prévus dans le cadre du Programme d'aide aux exploitants des collectivités.

Le comité d'Aklavik a mis sur pied sa propre entreprise. Appelée Nigluk, l'entreprise s'occupera principalement d'embaucher les surveillants de la faune. Le comité espère que des postes additionnels seront créés au cours de la prochaine saison pétrolière et gazière. Comparativement aux années précédentes, les entreprises ont embauché cette année un nombre restreint de surveillants de la faune, de membres d'équipes d'entretien des refuges et d'adjoints aux levés.

Le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhaktomiut (Holman)

Voici une liste non exhaustive des activités réalisées par le comité d'Olokhaktomiut :

- présenter au MPO une demande de permis de pêche commerciale à titre expérimental;
- assister à deux réunions spéciales avec la Commander Resources Ltd. pour discuter du projet de prospection du diamant sur l'île Victoria, dans les Territoires du Nord-Ouest (la demande révisée a été approuvée lors de la deuxième réunion);
- examiner puis rejeter la demande présentée par la Falconbridge Limited relativement à une activité de prospection minière à Minto Inlet;

- approuver le programme de surveillance de l'omble arctique au lac Fish;
- rencontrer AINC au sujet du Programme de surveillance des effets cumulatifs;
- s'occuper des 19 peaux de phoque tannées obtenues du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) des Territoires du Nord-Ouest;
- procéder au tannage de 50 peaux de phoque et en faire don à des groupes de couture communautaires; acheter 50 peaux de phoque additionnelles;
- choisir des élèves en vue d'un cours de guide sur la chasse au gros gibier, sept des élèves inscrits ayant terminé le cours;
- préparer, à l'intention d'AINC, une lettre et une pétition pour protester contre le projet de prospection du diamant dans la baie Prince-Albert;
- présenter au MPO une demande de vérification de la qualité de l'eau du lac Kagloryuak.

Le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik

Le comité d'Inuvik s'est réuni chaque mois pour discuter des dossiers courants et des demandes d'utilisation des terres et pour fournir des renseignements généraux et de l'aide à ses membres, à des personnes morales et aux sociétés d'exploitation pétrolière et gazière. Les autres activités entreprises étaient notamment les suivantes :

- assurer la surveillance de la faune;
- mettre à exécution une étude sur le poisson;
- se réunir à l'occasion de l'assemblée générale annuelle;
- distribuer des oies aux résidents d'Inuvik.

Le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk

Le comité de Paulatuk s'est notamment consacré à :

- signer un contrat avec le MPO relativement au programme de surveillance du béluga et à la collecte de données sur les récoltes;
- mener le programme de surveillance de l'omble arctique; 889 prises ont été enregistrées au total entre le 1^{er} et le 28 août 2002;
- distribuer aux exploitants une partie du financement versé dans le cadre du Programme d'aide aux exploitants des collectivités;
- procéder au marquage des phoques dans la région du cap Parry;
- approuver le protocole d'entente sur l'ours blanc, conclu avec les CCT d'Aklavik, d'Inuvik, de Paulatuk et de Tuktoyaktuk ainsi qu'avec le CGG, le CCGF (T.N.-O.) et le MRFDE (les parties n'ont pas toutes signé le protocole au cours de l'année);
- participer à des ateliers destinés à cerner les lacunes dans la recherche sur le grizzli et la faune;
- distribuer aux exploitants locaux des fonds pour les amener à pêcher à d'autres endroits;
- assister à l'atelier de formation destiné aux trappeurs;
- pratiquer la chasse sportive à l'ours blanc en janvier 2003, activité ayant connu un taux de réussite de 90 %;
- peaufiner le plan de gestion de l'omble arctique.

Le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour

Voici, entre autres, les activités réalisées par le comité de Sachs Harbour :

- conclure avec le MPO une entente de base sur l'étude de l'omble arctique;
- présenter au MPO une demande d'évaluation environnementale relativement au déversement possible de pétrole dans la région de Johnson Point;

- privatiser la chasse sportive à l'ours blanc;
- soumettre une proposition en faveur de l'élimination des messages publicitaires du Fonds mondial pour la nature qui mettent en vedette des ours blancs et présenter une demande au CGG pour solliciter son appui à ce sujet.

Le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk

Parmi les activités accomplies par le comité de Tuktoyaktuk, notons :

- tenir des réunions avec la WesternGeco pour discuter du projet de prospection sismique que l'on propose de réaliser à l'été le long de la vallée du Mackenzie et se réunir avec la Leader Fishing Ltd. pour échanger au sujet du projet de pêche exploratoire;
- assurer la surveillance de la truite aux lacs Eskimo en avril et en mai 2002;
- mener un programme de surveillance du béluga;
- effectuer de la recherche pour l'évaluation des répercussions aux lacs Eskimo;
- organiser des réunions avec le MPO pour discuter de l'Initiative de planification de la gestion intégrée dans la mer de Beaufort dans le cadre de laquelle la zone 1A du plan de gestion du béluga se verra attribuer le statut de zone de protection marine;
- participer à un atelier de coopération sur le Programme de surveillance des effets cumulatifs, parrainé par Petro Canada, et à un atelier de recherche sur la faune à Inuvik;
- tenir une réunion avec les producteurs pétroliers de la vallée du Mackenzie pour discuter de l'application de connaissances traditionnelles au cours des consultations communautaires portant sur le projet d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Cette réunion a été suivie d'un atelier sur le même sujet en février 2003;
- participer à la visite communautaire du CMGP.

6 LES ORGANISMES MIXTES DE MISE EN ŒUVRE

6.1 Le Comité mixte de gestion de la pêche

Conformément au paragraphe 14(61) de la CDI, le CMGP fournit au ministre des Pêches et des Océans du Canada des conseils sur tout ce qui concerne la pêche et la gestion du poisson et des mammifères marins dans la région désignée des Inuvialuit. Il collabore étroitement avec des organismes gouvernementaux, des groupes d'exploitants des ressources renouvelables dans les collectivités inuvialuites et d'autres organismes de gestion des ressources renouvelables du Canada et de l'Alaska qui sont chargés de surveiller les stocks communs de poissons migrateurs.

Établi en vertu d'une entente de contribution conclue avec le MPO, le fonds de mise en œuvre devant servir à appuyer les activités du Comité s'élevait cette année à 449 900 \$.

La consultation et la planification

Conformément à la philosophie de cogestion préconisée dans la CDI, les consultations menées avec les CCT locaux, le CGG, le MPO et d'autres organismes gouvernementaux ont constitué l'essentiel des activités du Comité. Le CMGP a tenu cinq réunions ordinaires, six téléconférences et des réunions publiques à Aklavik, à Inuvik et à Tuktoyaktuk pour échanger avec des chasseurs et pêcheurs locaux sur diverses préoccupations associées au poisson et aux mammifères marins ainsi que sur les priorités de recherche dans la région désignée. Une réunion ordinaire a été tenue à l'Institut des eaux douces du MPO de Winnipeg dans le but de faciliter l'échange de renseignements et d'aider à la planification de projets, de concert avec le personnel scientifique et administratif du Ministère. Le processus dont se sert le CMGP pour établir les priorités de recherche et pour concevoir le plan de travail est unique aux organismes mixtes de mise en œuvre. Des réunions communautaires organisées en novembre, des discussions avec le personnel scientifique de l'Institut des eaux douces en janvier et des séances de planification tenues en mars sont les grands dossiers présentés dans le plan de travail annuel du Comité et dans son budget pour le prochain exercice financier.

Après trois années de conception, le plan stratégique du CMGP, autrefois appelé *Énoncé des objectifs du CMGP*, est maintenant sous presse. Ce plan vise à orienter les activités du CMGP durant la première décennie du nouveau millénaire. Il contient un ensemble de principes directeurs, énonce une vision claire de la gestion du poisson et des mammifères marins dans la région du delta de Beaufort située dans l'Arctique de l'Ouest (Canada) et établit des étapes clés à franchir au cours de la prochaine décennie.

La recherche et la surveillance

Le CMGP a participé à de nombreuses activités de recherche, de surveillance et de gestion en 2002-2003. Au total, 31 projets ont été menés à bien grâce aux efforts conjugués du CMGP et du MPO.

Le projet de surveillance de l'omble arctique à Holman et à Paulatuk a continué de recevoir l'appui du CMGP. Les renseignements que ce projet a permis de recueillir sont intégrés aux plans communautaires de gestion de la pêche à l'omble arctique dans les rivières Hornaday et Kuujjua, cours d'eau situés respectivement près de Paulatuk et de Holman. Pour appuyer le plan s'appliquant à la rivière Hornaday, le Comité a continué d'apporter son concours au projet de surveillance de la qualité et de la quantité d'eau, qui permet de rassembler des données de base sur le réseau hydrographique.

Le CMGP a continué d'appuyer le groupe de travail chargé de mener des études sur le côté ouest du Yukon. Ce dernier s'affaire à mettre au point un plan communautaire de gestion intégrée de la pêche pour les rivières du versant nord et du côté ouest du Yukon, allant de la rivière Big Fish, à l'ouest, jusqu'à Fish Creek, près de la frontière de l'Alaska. Le groupe de travail a été mis en place en 2000-2001 et compte des représentants du comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik, du comité des aînés d'Aklavik, du CMGP, du MPO et de Parcs Canada. Il a continué de recueillir des données scientifiques essentielles et d'acquérir des connaissances traditionnelles sur les pêcheries du versant nord, lesquelles donneront le ton au prochain plan de gestion. On a mis la touche finale à l'étude sur les connaissances traditionnelles, menée en 2001-2002, en vue de sa publication prochaine.

Le soutien à un programme pluriannuel conçu pour évaluer les ressources écologiques et halieutiques des lacs Eskimo et Sitidgi reste une priorité du Comité. Ces lacs sont le théâtre d'importantes activités de pêche de subsistance et de pêche récréative dans la région. Le Comité prévoit que, au cours des prochaines années, il y aura de plus en plus de pressions exercées par la reprise des activités d'exploitation des hydrocarbures sur les terres environnantes et par l'accès facilité à cette zone, étant donné que le public pourra emprunter des routes saisonnières aménagées sur la glace et une route praticable en tout temps, qui mènera à Tuktoyaktuk.

Le CMGP a continué d'affecter des fonds au programme de télésurveillance, qui a pour but d'observer les déplacements des phoques annelés. Voilà plusieurs années que l'on procède au marquage des phoques dans la région du cap Parry, près de Paulatuk et, cette année encore, l'activité a eu lieu. Le Comité a aussi continué de parrainer un projet permanent destiné à étudier les conditions de reproduction et le taux de reproduction des phoques annelés dans le golfe Amundsen.

Les inquiétudes exprimées par les membres des collectivités au sujet de la qualité de la nourriture traditionnelle ne s'atténuent pas. Outre le financement d'une recherche menée dans le but de prélever des échantillons sur les mammifères marins récoltés (y compris sur le phoque annelé et le béluga) et à procéder à une analyse des agents de contamination et des maladies, le Comité a organisé et animé un atelier abordant la question de l'augmentation du taux de mercure chez les bélugas dans la région ouest de l'Arctique. Cet atelier a eu lieu en octobre 2002 à l'Institut des eaux douces de Winnipeg. Un groupe de 20 professionnels de divers domaines a discuté des raisons qui pourraient expliquer cette augmentation et a proposé des sujets de recherche afin de mieux comprendre les principaux facteurs qui y contribuent.

En plus de financer chaque année des activités de recherche, le Comité a soutenu des programmes de surveillance de la récolte. Ces programmes à long terme permettent de recueillir des données essentielles aux membres du Comité et aux biologistes du MPO pour prendre des décisions éclairées.

- En collaboration avec les CCT, le CMGP a mis à exécution le programme de surveillance du béluga. Les Inuvialuit embauchés par les CCT pour assurer la surveillance des baleines sont postés à chaque lieu de chasse à la baleine encore en activité dans la région désignée des Inuvialuit. Ils recueillent des renseignements biologiques au sujet de chaque baleine récoltée. Le personnel du Comité s'est chargé de donner de la formation, de mettre le programme en œuvre, d'offrir du soutien logistique, de coordonner la cueillette d'échantillons particuliers et de compiler les données. Les surveillants assurent également le suivi du trafic aérien au-dessus des camps de chasse à la baleine et soumettent des rapports d'incidents décrivant en détail les cas où des avions auraient pu harceler ou déranger les baleines et les exploitants. À la fin de la saison, ces rapports sont transmis à la Direction de la conservation et de la protection du MPO, qui s'occupe de faire un suivi auprès des sociétés de transport aérien nolisé, tel qu'il a été prévu.
- À la suite de l'annulation de l'étude sur les récoltes des Inuvialuit, le Comité a continué d'aider le MPO à recueillir des données sur les prises issues de la pêche de subsistance pratiquée par les Inuvialuit en 2002-2003.

Conformément au paragraphe 14(64) de la CDI, le Comité a mis à jour son registre de données concernant la pêche sportive pratiquée sur des terres privées. L'enquête sur la pêche sportive dans la région désignée des Inuvialuit n'a pas été effectuée en 2002-2003, mais on prévoit la renouveler l'an prochain. Les données recueillies en 2000 et en 2001 ont

été analysées au cours de l'année, et un rapport technique est en train d'être rédigé. La campagne publicitaire amorcée en 2001-2002 dans le but de sensibiliser les adeptes de la pêche s'est poursuivie, tous les importants points d'accès aériens et routiers dans la région désignée affichant encore cette année de grands présentoirs muraux. On a notamment remis à tous les fournisseurs de permis de pêche ainsi qu'aux CCT de la région des cartes murales qui indiquent l'emplacement des terres privées ainsi qu'une version réimprimée des dépliants d'information. De plus, on a fait de la publicité dans le *Explorers' Guide to Canada's Northwest Territories*, dans le *Guide to Hunting and Fishing in Canada's Northwest Territories* et dans le *Beaufort Delta Attractions Guide*.

Pour faciliter la distribution de l'information associée à la recherche dans la région désignée des Inuvialuit, la série de rapports techniques du CMGP a été relancée. Le Comité a financé la production de rapports récents, à commencer par un document sur les répercussions que le poisson qui hiverne peut subir du fait que les matières granulaires sont transportées sur la glace des lacs et des rivières dans la région du delta du Mackenzie. Ces rapports seront publiés, distribués et accessibles dans le site Web du Comité.

La mise en valeur des hydrocarbures

Le CMGP est resté en bonne position pour prodiguer des conseils avisés en lien avec l'accroissement des activités pétrolières et gazières dans la région désignée des Inuvialuit. Le CMGP et son personnel ont régulièrement participé aux consultations menées par l'industrie auprès des collectivités et des organismes. Avant la tenue de chaque réunion d'examen préalable, le Comité revoit toutes les propositions présentées au CERE qui pourraient avoir une incidence sur les poissons, les mammifères marins ou l'habitat aquatique dans la région désignée, y compris les propositions associées à l'exploitation du pétrole et du gaz.

En 2002, le CMGP et le MPO ont organisé une rencontre informelle entre les biologistes du terrain et les organismes de réglementation des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alaska. Pour succéder à cette réunion fort productive, les membres et le personnel du CMGP ont participé à la deuxième rencontre des organismes de réglementation environnementale sur le pétrole et le gaz du Canada et de l'Alaska, tenue à Fairbanks les 19 et 20 mars 2003. La réunion a été ouverte à un plus grand nombre d'intervenants, y compris les organismes de réglementation de la faune ou d'autres secteurs d'activité établis dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alaska. En outre, certains des participants ont fait la visite de plusieurs installations aménagées pour la production de pétrole sur le versant nord de l'Alaska.

Le Comité a également participé à l'examen public mené par le BERE afin d'évaluer le programme de 2002 sur la recherche sismique marine bidimensionnelle entreprise par la WesternGeco dans le delta du Mackenzie. Ce programme pourrait avoir des répercussions sur la récolte du poisson dans le delta du Mackenzie. Le Comité a sollicité les services d'un expert technique pour s'assurer que toute incidence possible sur les récoltes des Inuvialuit est atténuée et que les préoccupations soulevées font l'objet d'un examen.

La gestion du béluga et les zones pilotes de protection marine

Le CMGP a continué d'appuyer l'Initiative de planification de la gestion intégrée dans la mer de Beaufort en collaboration avec le MPO. Cette activité multipartite est animée par un groupe de travail formé de représentants du CMGP, du MPO, du CGG, de la SRI, d'AINC et de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Le groupe de travail a procédé à des consultations communautaires au cours de 2002-2003 pour déterminer l'appui qui est réservé à un projet pilote mettant en jeu une zone marine protégée en vertu de la *Loi sur les océans*.

Les nouvelles pêcheries commerciales

Pour répondre à l'intérêt croissant que des sociétés établies à l'extérieur de la région manifestent à l'égard de l'établissement de pêcheries commerciales dans la mer de Beaufort, le Comité a continué de collaborer étroitement avec le MPO et le CGG en vue de préparer le terrain à une telle entreprise. Ainsi, la mer de Beaufort sera dotée de pêcheries commerciales viables, gérées à l'échelle régionale et capables d'offrir des avantages économiques aux Inuvialuit sans toutefois compromettre la pêche de subsistance pratiquée selon les traditions.

La législation sur les espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* ayant reçu la sanction royale le 12 décembre 2002, le Comité a commencé à jouer un rôle plus actif dans le but de faire participer les Inuvialuit à la protection des poissons et des mammifères marins en péril. Il continuera de travailler avec le Comité à définir la situation des espèces en péril au Canada afin de mieux définir le rôle du CMGP dans le processus fédéral d'évaluation des espèces en péril qui sont sous la responsabilité du CMGP. Ce dernier a participé aux étapes préliminaires de réévaluation de plusieurs espèces, notamment le chabot de profondeur, le béluga et le terrassier à six lignes.

La communication

Le CMGP a continué d'alimenter son site Web, à l'adresse www.fjmc.ca, en vue de mieux renseigner le public, le gouvernement et l'industrie sur ses activités et sur la gestion conjointe des activités de pêche pratiquées dans la région désignée des Inuvialuit. Divers rapports du CMGP et d'autres documents peuvent être consultés et téléchargés à partir de ce site. Le Conseil entretient des relations avec les bénéficiaires inuvialuits vivant dans la région désignée en visitant chaque année les collectivités de la région et en véhiculant régulièrement de l'information par l'entremise de *JS Common Ground*, le bulletin du Secrétariat commun des comités des ressources renouvelables des Inuvialuit. Ce périodique est distribué à l'été et à l'hiver à tous les bénéficiaires inuvialuits inscrits.

Le programme d'encadrement des élèves et des jeunes inuvialuits

La sixième saison du programme d'encadrement des élèves, géré par le CMGP, a été couronnée de réussite en 2002-2003. Entre autres activités prévues dans le cadre du programme, notons :

- accueillir quatre élèves (tous étaient originaires d'Inuvik et trois ont terminé le programme);
- sceller de nouveaux partenariats pour assurer le placement professionnel (notamment avec le MPO, Parcs Canada, le service de gestion du poisson et de la faune des États-Unis, le MRFDE, la Kavik-AXYS Inc. et l'Inuvialuit Environmental and Geotechnical Inc.);
- établir des relations financières continues avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, la SRI et Enbridge Inc.;
- enrichir le module de formation sur les sciences aquatiques du lac Boot, lequel comprend un nouveau manuel d'étude élaboré par le MPO;
- participer à un salon des carrières régional, le Career Quest 2002, au cours duquel d'anciens élèves inscrits au programme d'encadrement, accompagnés du personnel du Secrétariat commun, étaient disposés à répondre aux questions posées par des élèves de premier et de deuxième cycle des écoles secondaires de la région du delta de Beaufort au sujet du programme d'encadrement;

- participer à une visite communautaire de Holman, Paulatuk et Sachs Harbour, organisée par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi à Inuvik afin de recruter des élèves pour l'année 2003-2004. La visite était effectuée par des représentants du Ministère de l'Aurora College, du Bureau de l'autonomie gouvernementale du delta de Beaufort et des militaires canadiens. Des élèves des écoles secondaires locales et le public ont également assisté à des présentations. Le programme d'encadrement du CMGP est offert en partenariat avec le MPO et vise à encourager les jeunes inuvialuits à terminer leurs études secondaires et à poursuivre leur formation dans des domaines scientifiques de sorte qu'ils deviennent de futurs biologistes ou de futurs gestionnaires des ressources dans la région désignée.

6.2 Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)

Établi en vertu du paragraphe 14(45) de la CDI, le CCGF (T.N.-O.) a pour mandat de conseiller les ministres compétents sur tout ce qui concerne les politiques sur la faune, la gestion, la réglementation, la recherche, l'administration et l'application des règlements relatifs à la faune, à l'habitat et à la récolte dans la région ouest de l'Arctique. Le Conseil prépare des plans de conservation et de gestion en plus de fixer et de recommander des quotas de récolte. Le CCGF (T.N.-O.) examine les projets de loi et les lois existantes sur la faune et conseille les gouvernements compétents à ce sujet. En outre, il revoit la position que le Canada se propose d'adopter pour atteindre des objectifs internationaux et qui a une incidence sur la faune dans la région ouest de l'Arctique. Il a notamment compétence sur les terres de la région désignée qui se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest. Trois de ses membres sont nommés par les Inuvialuit, deux le sont par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le dernier est choisi par le gouvernement du Canada. Le président est nommé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avec le consentement des Inuvialuit et du gouvernement fédéral.

Le CCGF (T.N.-O.) s'intéresse surtout à la conservation des espèces fauniques terrestres, telles que l'ours blanc et les oiseaux. Il tient lieu de forum où sont discutées toutes les questions sur la faune dans la région ouest de l'Arctique. Il collabore étroitement avec le CCG, les CCT, les organismes gouvernementaux chargés de gérer la faune dans la région désignée des Inuvialuit et les autres organismes de cogestion établis par la CDI.

Les plans de conservation communautaires

Conformément à sa responsabilité à l'égard des plans de conservation et de gestion dont il est question à l'alinéa 14(60)b) de la CDI, le CCGF (T.N.-O.) prend la direction des activités de conception et de révision des plans de conservation communautaires. Aucune révision n'a été effectuée en 2002-2003. Le bureau fournit sur demande des copies des plans, sur papier ou sur CD-ROM, en plus d'amener le public à télécharger les documents désirés à partir du site Web.

Les modifications aux règlements

Les modifications suivantes ont été apportées au règlement de la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest* et ont entraîné des changements aux règlements administratifs des CCT :

- déplacer du 1^{er} novembre au 1^{er} octobre le début de la saison de trappage de la martre;
- déplacer du 1^{er} octobre au 15 septembre le début de la saison de la chasse sportive au bœuf musqué dans la zone I/MX/06 (la fin restant fixée au 30 avril);
- regrouper les zones de chasse au bœuf musqué I/MX/03 et I/MX/04 sur l'île Victoria.

La récolte de la faune

Lors de sa réunion régulière tenue en décembre 2002, le CCGF (T.N.-O.) n'a présenté aucune recommandation relativement aux quotas imposés sur la récolte des espèces contingentes dans la région désignée.

Le Conseil a recommandé au ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique que la saison de la chasse au grizzli dans les zones I/GB/04 et I/GB/05 près de Tuktoyaktuk ait lieu du 15 septembre au 31 mai pour tous les chasseurs.

La récolte commerciale de la faune

En mars 2003, la SRI et la collectivité de Sachs Harbour ont procédé à une récolte commerciale de bœufs musqués, avec l'approbation du gouvernement fédéral, pour récupérer la viande et le qiviut (la laine). Au total, 101 bœufs musqués ont été récoltés. Des méthodes visant à améliorer la qualité de la viande ont encore une fois été testées cette année.

La législation concernant la gestion de la faune

Au cours de l'année, le CCGF (T.N.-O.) a transmis ses observations sur l'examen du classement pancanadien de tous les papillons et sur les rapports périodiques visant les espèces suivantes : le grizzli, le caribou des bois, la mouette rosée, l'ours blanc, le faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* et le carcajou.

Les discussions relatives à la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement territorial ont été reportées tandis que s'effectue la révision de la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest*. Le président du Conseil a assisté à des réunions concernant la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest* et faisant intervenir le CGG, le sous-ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique et le personnel du gouvernement territorial. Il a été proposé que la *Loi* intègre des dispositions relatives aux revendications territoriales; les discussions à ce sujet se poursuivent.

La recherche

La recherche sur la faune permet au CCGF (T.N.-O.) de prendre des décisions et de formuler des recommandations sur la conservation des espèces et les limites de prises. Dans la région désignée des Inuvialuit, elle s'effectue essentiellement grâce aux fonds de mise en œuvre prévus par la CDI ainsi qu'au soutien non financier et aux fonds courants du MRFDE et du Service canadien de la faune. Les programmes et les priorités de recherche proposés par ces deux organismes pour la région désignée se fondent sur des consultations menées en permanence avec les CCT. Le CCGF (T.N.-O.) étudie ces propositions, fixe les priorités pour la recherche financée chaque année dans le cadre de la CDI et informe de ses décisions les organismes visés et le CGG. Il doit aussi examiner les projets de recherche faunique qui sont proposés par d'autres organismes mais qui ne sont pas financés dans le cadre de la CDI et formuler des commentaires à ce sujet. En 2002-2003, il a de nouveau passé en revue plusieurs projets de recherche sur la faune et l'habitat que l'industrie pétrolière et gazière a présentés en vue d'appuyer la construction de réseaux collecteurs de gaz naturel et de gazoduc. Le savoir des Inuvialuit permet d'orienter et de soutenir de diverses façons la recherche sur la faune. Grâce au processus de consultation, le MRFDE, le Service canadien de la faune et les CCT sont plus en mesure de fixer les priorités de recherche et de déterminer la meilleure façon de procéder. Les consultations doivent être menées avant que le CCGF (T.N.-O.) approuve un projet de recherche de sorte que la recherche soit effectuée à la satisfaction des CCT. Le CCGF (T.N.-O.) examine la façon dont la recherche est élaborée, conçue et menée et revoit l'interprétation des résultats en fonction du savoir des Inuvialuit et des connaissances scientifiques.

En 2002-2003, le CCGF (T.N.-O.) a approuvé une vaste gamme de projets de recherche sur la faune financés dans le cadre de la CDI. Le MRFDE a accordé des fonds de mise en œuvre d'une valeur de 882 000 \$ (incluant un report de 2001-2002 pour la réalisation de 20 projets) afin de soutenir les activités suivantes :

- l'ours blanc – la distribution sur le territoire, les déplacements saisonniers et l'écologie de l'ours blanc au sud de la mer de Beaufort, la distribution au début et à la fin de l'hiver dans l'Ouest de l'île Richards, l'examen des ententes et des règlements administratifs de gestion;
- le grizzli – la surveillance de la récolte et des problèmes causés par la présence de grizzlis, les connaissances régionales des zones d'observation et d'hibernation, etc., l'estimation de l'effectif dans l'Est de la région désignée des Inuvialuit et les incidences de la prospection sismique sur les ours en hibernation;
- le bœuf musqué – une étude sur la productivité et le recrutement de la harde sur l'île Banks, une évaluation de l'état de santé et de la condition physique de la harde et la surveillance de la récolte commerciale sur l'île Banks, une évaluation, à la fin de l'hiver, de la santé physique des bœufs musqués sur l'île Banks et dans le Nord-Ouest de l'île Victoria et une étude de la génétique de la harde sur la partie continentale des Territoires du Nord-Ouest et sur le versant nord;
- le caribou – la cueillette de données sur les récoltes, un relevé démographique de la harde du cap Bathurst, une enquête sur la productivité et le recrutement de la harde de l'Ouest du lac Bluenose et du cap Bathurst, une étude des déplacements et de l'utilisation de l'aire de distribution, un examen de la productivité du caribou de Peary sur l'île Banks, dans le Nord-Ouest de l'île Victoria et sur l'île Melville, une étude de l'utilisation de l'aire de distribution du caribou de Peary sur l'île Banks et une évaluation, à la fin de l'hiver, de la santé physique du caribou de Peary sur l'île Banks et dans le Nord-Ouest de l'île Victoria;
- le mouflon de Dall – une évaluation de la possibilité que le mouflon de Dall soit infecté par la bronchite vermineuse qui frappe le bœuf musqué;
- des données sur l'habitat tirées de la classification de la végétation.

Le Service canadien de la faune a accordé la somme de 191 500 \$ sous forme de fonds de mise en œuvre (y compris un report de 2001-2002 pour la réalisation de sept projets) afin d'appuyer, entre autres choses, les activités suivantes :

- l'oie blanche – le baguage des oies sur la partie continentale des Territoires du Nord-Ouest et sur l'île Banks pour déterminer le nombre d'oies récoltées dans chaque région et pour évaluer les effets qu'entraîne la présence des oies blanches sur l'habitat de l'île Banks;
- la prospection gazière – les effets de la prospection gazière sur les cygnes siffleurs dans le delta du Mackenzie (à l'aide de recherche sur le terrain et du savoir traditionnel);
- l'ophicéphale – une enquête sur la population au refuge du cap Parry;
- l'eider à duvet du Pacifique – le repérage de l'aire de mue, des haltes migratoires à l'automne et de l'aire d'hivernage;
- la collecte de données sur les récoltes;
- l'analyse et la réévaluation des données actuelles.

Le CCGF (T.N.-O.) a aussi soutenu, en principe, d'autres travaux de recherche qui sont proposés par le MRFDE et le Service canadien de la faune dans la région désignée et qui sont financés uniquement à partir de sources autres que celles accordées à la mise en œuvre.

Les réunions

Les membres du CCGF (T.N.-O.) ont assisté à 26 réunions, ateliers et conférences durant l'année pour aider le Conseil à s'acquitter de son mandat avec efficacité et compétence. Ils ont en outre pris part à plusieurs réunions tenues dans le cadre de projets précis faisant intervenir les sociétés pétrolières et gazières. Ces réunions ont permis au CCGF (T.N.-O.) de commenter les demandes de prospection présentées au CERE.

D'autres activités

Le CCGF (T.N.-O.) a continué de prodiguer des conseils au CERE relativement aux projets d'exploitation à envisager et a fait part de ses préoccupations quant à l'incidence de tels projets sur la faune et l'habitat. Il a également recommencé à faire l'évaluation des propositions de

recherche sur la faune non financées par l'État et a transmis ses commentaires aux fournisseurs de permis avant de prendre des décisions. En ce qui a trait aux études visant à recueillir des données pour la production et le transport du pétrole et du gaz, on a soulevé le besoin de consulter le CCGF (T.N.-O.), le MRFDE et le Service canadien de la faune pour assurer autant que possible leur participation aux programmes gouvernementaux actuels et pour leur permettre de commenter les méthodes de cueillette de données et la façon dont les rapports sont rédigés.

Le Conseil a participé à l'examen des effets environnementaux découlant du projet de prospection du diamant sur l'île Victoria, proposé par la Commander Resources Ltd. On a émis des commentaires quant aux effets possibles, et un membre du conseil d'administration a représenté le Conseil lors d'une audience publique tenue à Holman.

6.3 Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)

Créé en vertu du paragraphe 12(46) de la Convention, le CCGF (VN) est l'homologue yukonais du CCGF (T.N.-O.). Il conseille les ministres fédéraux ou territoriaux compétents au sujet de toute question liée aux politiques et à la réglementation sur la faune ainsi qu'à la réglementation et à la gestion de l'habitat et des récoltes de la faune sur le versant nord du Yukon. Il fixe et recommande les limites de prises pour le gibier récolté par les Inuvialuit sur le versant nord. De plus, le CCGF (VN) donne des conseils sur les mesures à prendre afin de protéger l'habitat. Sur toute question se rapportant au versant nord, il donne aussi des recommandations au Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine, à la Commission du Yukon sur l'aménagement des terres, au CERE, au BERE et à d'autres groupes.

Voici un sommaire des principaux secteurs d'activité où le CCGF (VN) exerce ses activités :

Le plan de conservation et de gestion de la faune pour le versant nord du Yukon

Le processus spécial de conservation établi par la CDI prévoit, entre autres choses, la préparation d'un plan de conservation et de gestion de la faune pour le versant nord du Yukon. Le plan orientera la conservation et la gestion à long terme, conformément aux objectifs énoncés dans la CDI. Durant l'exercice 2002-2003, on a mis la touche finale au deuxième volume du plan (objectifs et actions). On peut consulter le document dans le site Web du Conseil, à l'adresse www.taiga.net/wmac/wcan/dmplans.htm. On est à produire des copies en format imprimé.

L'une des composantes de ce plan est un rapport détaillé sur la situation de 34 espèces fauniques que l'on trouve sur le versant nord (troisième volume). Reconnaissant que les rapports sont fondés principalement sur la recherche scientifique, le Conseil, en partenariat avec le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik, a lancé un projet visant à recueillir de l'information locale sur 22 espèces choisies. Des entrevues ont été menées à Aklavik pendant deux semaines, au printemps. On a demandé à des personnes actives sur le terrain de fournir des renseignements sur l'aire de distribution, la condition physique, l'habitat et le dénombrement de ces espèces. Une réunion publique a aussi été tenue pour obtenir des renseignements additionnels. On est à préparer un rapport complet, dans lequel seront résumés les résultats du projet.

La gestion du bœuf musqué

Le Conseil a progressé dans la conception d'un plan de gestion du bœuf musqué sur le versant nord. Une version révisée a été distribuée aux fins d'examen aux parties intéressées, et leurs commentaires y seront ajoutés. Le président a également présenté le plan aux membres du Conseil de gestion des pêches et de la faune du Yukon. Une fois le plan achevé, le CCGF (VN) sera en mesure de recommander une limite de prises aux Inuvialuit d'Aklavik de manière à assurer la viabilité de l'espèce.

Le CCGF (VN) a appuyé et recommandé le financement d'un projet de détection par satellite du bœuf musqué. Ce projet est mis de l'avant par le gouvernement du Yukon et par Parcs Canada. Le Conseil a également recommandé que soit financée une enquête sur la population et sur le dénombrement en fonction de la composition.

La surveillance de l'écosystème

En collaboration avec Environnement Canada, le CCGF (VN) a coordonné la huitième réunion annuelle de la Coopérative du savoir écologique des plateaux arctiques (www.taiga.net/coop). Il a recommandé le financement du programme de surveillance communautaire mené par la Coopérative, lequel en est à sa septième année d'existence. Le programme a pour objectif de noter chaque année des observations sur l'évolution de l'environnement en menant des entrevues dans les collectivités et en recueillant les commentaires des spécialistes de la région.

La recherche sur la faune financée dans le cadre de la CDI

Conformément aux objectifs énoncés dans la CDI et à l'article 12 de cette même convention, le CCGF (VN) reçoit des propositions de recherche qui sont financées dans le cadre de la mise en œuvre de la CDI et qui se rapportent à la gestion de la faune et à la surveillance des écosystèmes sur le versant nord du Yukon. Après avoir passé en revue les propositions et en avoir débattu, il recommande que les projets soient réalisés, le cas échéant, et qu'ils reçoivent, au besoin, du financement de Parcs Canada, du gouvernement du Yukon et du Service canadien de la faune. Pour émettre de telles recommandations, le Conseil s'inspire des priorités établies dans le plan de recherche et de surveillance à long terme sur le versant nord du Yukon, dans le plan de gestion de la harde de caribous de la Porcupine et dans le plan de gestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit. Il tient également compte des commentaires émis lors des réunions avec le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik, de la liste de priorités de recherche de celui-ci, des résultats des consultations communautaires tenues dans le cadre de réunions publiques à Aklavik et des priorités de recherche fixées lors des assemblées annuelles de la Coopérative du savoir écologique des plateaux arctiques.

Le CCGF (VN) surveille l'avancement de tous les projets recommandés en exigeant des organismes subventionnés qu'ils présentent un exposé et rédigent des rapports définitifs. Les projets retenus par le CCGF (VN) et concrétisés en 2002-2003 incluaient :

- des études écologiques sur le bœuf musqué (le dénombrement de la population, la tenue d'une enquête et le programme de pose de colliers émetteurs);
- le programme de surveillance communautaire de la Coopérative du savoir écologique des plateaux arctiques;
- une étude écologique sur la reproduction du cygne siffleur dans la région du delta du Mackenzie;
- un projet expérimental sur la possibilité que le bœuf musqué transmette la bronchite vermineuse au mouflon de Dall;
- la collecte de données sur les récoltes à Aklavik;
- un programme de surveillance par satellite du caribou de la Porcupine et la pose de colliers émetteurs traditionnels (radio);

- la distribution des oiseaux nicheurs et l'association à un habitat sur le versant nord du Yukon;
- la surveillance du débit et de la qualité de l'eau de la rivière Firth ainsi que la surveillance du climat et du pergélisol dans le parc national Ivvavik;
- la surveillance de la végétation et du changement climatique sur l'île Herschel.

La gestion du grizzli

La gestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit a été le sujet principal d'un atelier de deux jours et demi à Inuvik, auquel ont participé le président et plusieurs membres du Conseil. Des représentants de tous les CCT, du CCGF (T.N.-O.), du CGG, des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et de Parcs Canada y participaient également. L'atelier visait à fournir aux participants l'occasion de discuter de questions et de préoccupations associées à l'établissement et à la distribution des limites de prises ainsi qu'à l'évaluation des populations de grizzlis. Les buts et les objectifs du plan de gestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit pour les cinq prochaines années ont également été examinés. L'atelier avait pour but d'émettre des idées et des recommandations concernant la gestion future du grizzli, puis de présenter ces données aux collectivités, au CCGF (VN), au CCGF (T.N.-O.) et au CGG pour qu'ils les étudient plus à fond.

Les espèces en péril

Le CCGF (VN) a continué de suivre les progrès accomplis dans l'élaboration de la *Loi sur les espèces en péril*, une législation fédérale portant le nom de projet de loi C-5. Le Conseil a examiné quelles étaient les espèces à l'étude dans la région et a transmis des commentaires à cet effet au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le président a participé aux préparatifs en vue d'une réunion avec les membres du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et des représentants des conseils de gestion de la faune du Canada. La réunion a pour but de discuter de la façon de collaborer à l'évaluation des espèces vivant dans la région où les conseils exercent leurs compétences. Le CCGF (VN) a également travaillé activement à la mise au point d'un processus légiféré pour aborder la question des espèces en péril au Yukon.

Le parc territorial de l'île Herschel

Le CCGF (VN) a continué d'encourager l'examen du plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel. Le gouvernement du Yukon est à mettre à jour ce plan, dont la version originale est terminée depuis 1991, de telle sorte qu'il reflète l'augmentation de l'achalandage dans le parc et qu'il aborde d'autres questions de gestion que la première version ne traitait pas. Dans le cadre de cet examen, le Conseil a tenu un atelier à Whitehorse, auquel participaient des membres du Conseil et des représentants des secteurs du tourisme, du patrimoine, des parcs et de la faune du gouvernement du Yukon. L'atelier avait pour but de discuter du contenu du plan et d'y apporter des modifications.

Les membres du Conseil ont passé plusieurs jours sur l'île Herschel en juillet. Ils ont pu en apprendre davantage sur les projets de recherche en cours et observer de quelle façon le parc territorial est exploité. Le Conseil a tenu une réunion d'une journée sur l'île, au cours de laquelle il a examiné les révisions que l'on propose d'apporter au plan de gestion du parc.

Le Conseil a recommandé le financement d'études sur la surveillance de la végétation et du climat de l'île Herschel, lesquelles se sont poursuivies au cours de l'été 2002.

Parcs Canada et le parc national Ivvavik

Le CCGF (VN) a continué de travailler avec Parcs Canada à aborder des questions liées à la recherche sur la faune, à la gestion et à la surveillance de l'écosystème dans le parc national Ivvavik. Le Conseil a recommandé le plan de gestion du parc national Ivvavik à la ministre de Patrimoine canadien. Les révisions apportées au plan visent à assurer que l'administration du parc tient compte des questions et des défis associés à la conservation de l'écosystème, au changement climatique et aux possibilités de perturbations industrielles. Elles reflètent également un engagement renouvelé à l'égard de l'optimisation des avantages économiques actuels et éventuels découlant de la mise en place du parc, en particulier ceux qui pourraient avoir une incidence sur les intérêts et les droits des Inuvialuit, tels qu'ils sont énoncés dans la CDI.

Le Conseil a recommandé le financement d'un projet de surveillance du débit de l'eau, du climat et du pergélisol de la rivière Firth. De plus, la qualité de l'eau de la rivière sera évaluée dans le parc national Ivvavik. Parcs Canada a fourni le soutien logistique nécessaire pour permettre aux membres du Conseil de faire une visite du versant nord pendant une semaine au cours de l'été.

Le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik

Le CCGF (VN) a collaboré étroitement avec le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik en vue de tenir compte des besoins et des préoccupations des Inuvialuit de cette région avant de prendre des décisions et des mesures. Lors de réunions publiques et de rencontres avec le conseil d'administration du comité de chasseurs et de trappeurs, il a fourni de l'information et a échangé des idées relativement à la gestion de la faune sur le versant nord du Yukon. Le CCGF (VN) a rencontré les membres du conseil d'administration du comité à deux reprises au cours de l'année.

La communication

Le CCGF (VN) a continué de gérer son site Web, à l'adresse www.taiga.net/wmac. Le site contient des renseignements sur le CCGF (VN) et sur ses activités et donne accès à des rapports périodiques, des bulletins, des feuillets d'information, des rapports sur les espèces et des liens à des sites connexes. On y a également ajouté le deuxième volume du plan de conservation et de gestion de la faune du versant nord du Yukon. Le CCGF (VN) a continué de produire le bulletin *Wildlife Watch*, qui informe les utilisateurs de ses activités et fait le point sur des dossiers d'intérêt communautaire.

Le Conseil a préparé une série de feuillets d'information dans le but de faire un survol de l'histoire et de la biologie du bœuf musqué du versant nord et des usages qu'on en fait. On peut consulter les feuillets d'information dans le site Web du Conseil. Une section à l'intention des écoles, qui comporte des activités adaptées à un public de tous âges, a également été mise au point pour présenter aux enseignants de l'information sur le bœuf musqué.

Les réunions

Le Conseil a tenu des réunions à Whitehorse, à Aklavik, à Inuvik et sur l'île Herschel. Il a également organisé une réunion communautaire à Aklavik.

Les membres du Conseil ont pris part à des ateliers et des conférences au cours de l'année, y compris la huitième assemblée annuelle de la Coopérative du savoir écologique des plateaux arctiques (Whitehorse), un atelier sur les espèces en péril au Yukon (Whitehorse), la réunion du conseil d'administration du Secrétariat commun (Whitehorse), un atelier sur le grizzli dans la région désignée des Inuvialuit (Inuvik), un atelier sur les questions associées au pétrole et au gaz organisé par le Pembina Institute (Calgary), un atelier sur le plan de gestion du parc

de l'île Herschel (Whitehorse), une réunion des responsables de la réglementation environnementale sur le pétrole et le gaz de l'Alaska et du Canada (Fairbanks, en Alaska) et des réunions du CGG (Holman, Inuvik et Whitehorse). Le président a également assisté à une réunion à Edmonton, au cours de laquelle tous les organismes recevant des fonds de mise en œuvre en vertu de la CDI ont fait connaître aux représentants d'AINC leurs exigences financières pour les cinq prochaines années.

6.4 Le Comité d'étude des répercussions environnementales

L'article 11 de la CDI exige l'examen préalable de tout projet d'exploitation important prévu dans la région désignée des Inuvialuit et susceptible d'entraîner des répercussions négatives sur l'environnement. Le paragraphe 11(3) stipule que le CERE a pour mandat de mener ce processus à bien. Le Comité examine tous les projets d'exploitation importants prévus sur les terres publiques dans la région désignée des Inuvialuit et aussi sur les terres des Inuvialuit, lorsque ceux-ci en font la demande. Si le CERE détermine que l'activité proposée pourrait avoir une incidence négative importante sur l'environnement ou sur la récolte de la faune actuelle ou à venir, la proposition est renvoyée au BERE ou à d'autres organismes d'examen pertinents pour une évaluation des répercussions environnementales.

Le CERE est composé de sept membres, dont trois sont nommés par le CGG et trois autres, par le gouvernement du Canada, à partir d'une liste de candidats choisis par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Canada. Le président est nommé par le gouvernement du Canada, avec l'approbation du CGG.

Les examens environnementaux préalables

En 2002-2003, 42 descriptions de projet ont été présentées au Comité, ce qui représente environ les deux tiers des demandes reçues l'année dernière. Cette diminution semble être directement liée à la réduction des activités de prospection gazière dans la région désignée des Inuvialuit.

Quatre descriptions de projet ont été retirées par les promoteurs avant que le processus d'examen soit terminé : un projet de construction d'un gazoduc présenté par l'Arctigas Resources Limited Partnership ainsi que des programmes de prospection sismique proposés par Shell Canada Ltd. (2) et par l'Anadarko Canada Corporation (1).

En 2002-2003, le CERE a examiné au total 38 descriptions de projet d'exploitation portant notamment sur la prospection des gisements d'hydrocarbures (13, dont 2 permis d'alimentation en eau pour des camps, 2 programmes de prospection sismique marine, 3 programmes de prospection sismique sur terre, 4 programmes de forage et 2 programmes d'études géotechniques), sur la recherche (8), sur le tourisme (7), sur la location de terrains pour des tours de communication (2) ou pour des camps traditionnels (2), sur le nettoyage des stations du Réseau d'alerte avancé (1), sur la prospection de diamant (1), sur l'aménagement d'un chemin d'accès à des sites de communication (1), sur le déménagement d'un enclos de rennes (1), sur l'installation d'une station de marégraphe (1) et sur l'aménagement d'un abri d'urgence (1).

De tous les projets d'exploitation proposés, le CERE a déterminé que 35 n'entraîneraient pas de conséquences négatives significatives. La description de projet que la WesternGeco a présentée en avril 2002 relativement à son programme de recherche sismique bidimensionnelle dans la vallée du Mackenzie comportait des lacunes. Une fois la proposition révisée et réexaminée en mai 2002, il a été déterminé que le projet pouvait entraîner des effets négatifs importants et a été renvoyé au BERE. Dans le même esprit, une description de projet présentée par la Commander Resources Ltd. pour la prospection de diamant sur l'île Victoria a d'abord été reportée pour recueillir les commentaires de la collectivité, puis a été considérée comme potentiellement néfaste pour l'environnement. La demande a été transmise au BERE en septembre 2002.

L'examen préalable de 35 des 38 demandes a duré moins de 60 jours. On a examiné 15 des demandes (39 %) dans les 30 jours qui ont suivi leur réception. Elles exigeaient une décision du CERE de modifier les exigences normales. L'examen préalable de 3 demandes a duré plus de 60 jours, le CERE ayant reporté l'étude pour obtenir un surcroît d'information du promoteur ou pour recueillir les commentaires du comité de chasseurs et de trappeurs concerné.

En plus de l'examen préalable des demandes d'exploitation, le CERE a demandé à être informé des autres projets que l'on propose de réaliser sur des terres de la Couronne situées dans la région désignée des Inuvialuit et qui, pour diverses raisons, sont exemptés du processus d'examen préalable. Une telle façon de faire permet au CERE d'avoir une vue d'ensemble des activités entreprises dans la région désignée et d'évaluer les effets cumulatifs. Le CERE a grandement apprécié les efforts déployés par les conseils de cogestion et les autorités de réglementation au cours de l'année pour le tenir au fait de ces activités. À la fin de 2002-2003, la Commission inuvialuit d'administration des terres a également accepté d'aviser le CERE des projets qui se déroulent sur les terres privées des Inuvialuit.

La majorité des exemptions accordées en 2002-2003 portaient sur des travaux de recherche qui avaient suivi le processus de cogestion de la CDI ou qui n'étaient ni parrainés ni financés par le gouvernement. Une liste des autres projets exclus du processus d'examen préalable est présentée à l'annexe C des procédures et lignes directrices fonctionnelles du CERE, qui décrivent tous les projets et donnent les motifs des exemptions.

Le CERE donne régulièrement la chance à un promoteur de préparer une présentation sur le projet qu'il a soumis, en particulier lorsque la proposition est complexe ou qu'elle prête à la controverse. Au cours de l'année, le CERE a assisté à dix présentations et a reçu dix invités.

Les procédures et lignes directrices fonctionnelles, d'avril à septembre 2002

En septembre 2002, le CERE a terminé la révision de son manuel de procédures et de lignes directrices fonctionnelles. La révision la plus controversée a été l'ajout, à la liste d'exemption, des projets de recherche qui ne sont ni parrainés ni financés par le gouvernement, recommandation à laquelle le CERE a donné suite après avoir obtenu un avis juridique. Les conseils de cogestion n'étaient pas satisfaits de cette exemption, et les discussions se poursuivaient à la fin de l'année.

D'autres activités

Voici une description de certaines des autres activités accomplies par le CERE :

- Le CERE a revu la version préliminaire du plan de gestion du parc national Ivvavik et a transmis des commentaires à Parcs Canada. Entre autres commentaires, il demandait de faire spécifiquement mention du processus d'examen préalable et d'évaluation des répercussions environnementales de la CDI et de préciser le fait que les travaux de recherche non financés par un gouvernement sont maintenant exemptés du processus d'examen préalable.
- Le rapport d'examen des activités minières dans la région désignée des Inuvialuit, qui couvre la période allant de 1997 à 2002, est terminé et a été transmis aux signataires de l'entente sur l'exploitation minière, à la sous-ministre adjointe des Affaires du Nord à AINC et à la présidente de la SRI.
- On a revu la proposition dans laquelle on décrit la façon dont on entend harmoniser la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et les exigences de la CDI relativement à l'examen préalable et à l'évaluation d'un projet de forage extracôtier à Devon; les commentaires ont été transmis à l'Office national de l'énergie.

- Le CERE a examiné les critères préliminaires établis par le BERE afin de fixer des normes environnementales et des normes de rendement pour les promoteurs qui planifient un projet dans la région des lacs Eskimo. Ses commentaires, qu'il a transmis au BERE, portaient principalement sur l'intégration de tous les Inuvialuit à titre de signataires de la déclaration de principe.
- Dans une lettre destinée au comité permanent chargé d'étudier la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon* et signée conjointement par le BERE et le CCGF (VN), le CERE a exprimé ses préoccupations relativement au chevauchement dans le processus d'examen environnemental préalable en vigueur sur le versant nord du Yukon.
- Le CERE a examiné la publication de l'Aurora Research Institute, *Doing Research in the Northwest Territories: A Guide to Researchers*, et a présenté ses commentaires à ce sujet.
- Au cours de l'année, les membres du CERE ont assisté à 15 réunions, conférences ou ateliers.

6.5 Le Bureau d'examen des répercussions environnementales

Créé en vertu du paragraphe 11 (18) de la Convention, le BERE est chargé d'effectuer l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen public des projets d'exploitation qui lui sont soumis par le CERE. De plus, il détermine, sous forme de recommandations, si les projets doivent ou non être réalisés et, dans l'affirmative, il s'occupe de fixer les modalités à respecter, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour réduire au minimum les répercussions néfastes du projet sur la récolte de la faune. Lorsqu'il est question du versement d'une indemnisation pour perte de ressources fauniques, il présente des recommandations quant à la limite des responsabilités du promoteur.

À titre d'organisme chargé d'examiner et d'évaluer les répercussions environnementales de tout projet d'exploitation qui lui est soumis conformément à la CDI, le BERE est structuré de telle sorte que le gouvernement fédéral et les Inuvialuit y comptent un nombre égal de représentants. Trois membres sont nommés par le gouvernement fédéral et les trois autres, par le CCG. Quant au président, il est choisi par le gouvernement du Canada, avec le consentement du CCG. Les trois membres nommés par le gouvernement du Canada sont désignés respectivement par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Canada.

Protéger et préserver la faune, l'environnement et la productivité biologique dans l'Arctique, voilà des objectifs de la CDI qui s'appliquent parfaitement aux fonctions du BERE.

Durant l'année, le BERE a tenu trois réunions ordinaires et quatre téléconférences.

Les examens

En 2002, le CERE a présenté deux projets au BERE aux fins d'examen public.

- La prospection du diamant sur l'île Victoria est un projet que la Commander Resources Ltd. a déposé le 6 septembre 2002. À la fin de novembre, le promoteur a présenté au BERE un énoncé sur les répercussions environnementales. Des réunions publiques ont ensuite été tenues à Holman les 5 et 6 février 2003 pour connaître le point de vue de la collectivité. Le comité d'examen, qui relève du BERE, a passé en revue toute l'information qui lui a été soumise, et une décision a été rendue le 18 février 2003 sous forme de rapport définitif. Le comité d'examen a recommandé la poursuite du projet pourvu que certaines modalités soient respectées, y compris la mise en place de mesures d'atténuation et de correction.
- Le programme de prospection sismique bidimensionnelle dans le delta du Mackenzie a été présenté par la WesternGeco le 18 juin 2002. Le promoteur a reporté la présentation de son énoncé sur les répercussions environnementales dans le but de faire de la recherche au cours de l'été 2002. Le 7 janvier 2003, il a remis un énoncé, auquel il a incorporé les conclusions de sa recherche. Des réunions publiques sont prévues à la mi-avril 2003 à Aklavik, à Tuktoyaktuk et à Inuvik.

D'autres activités

Encore cette année, le BERE a établi des critères qui seront utilisés pour fixer des normes écologiques acceptables et évaluer le rendement du promoteur dans la région des lacs Eskimo, comme l'exige le paragraphe 8(1) de la CDI. En mai 2002, le BERE a tenu un atelier à Inuvik, auquel assistaient 20 intervenants. Un document présentant les critères préliminaires a été mis en circulation au mois de juin. Les membres du BERE se sont rendus à Inuvik et à Tuktoyaktuk en août pour rencontrer les CCT de ces deux collectivités et discuter de l'ébauche soumise.

Le BERE a été représenté au Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord et il a travaillé à préparer la version définitive du *Plan de coopération*.

6.6 Le Secrétariat commun

Le Secrétariat commun a été constitué en société en 1986. Bien que la création du Secrétariat ne soit pas prévue aux termes de la CDI, les parties ont jugé à propos de fonder un organisme capable de fournir des services de soutien financier, administratif et technique au CGG ainsi qu'aux comités, conseils et commissions de gestion de la faune et de l'environnement. Le Secrétariat commun établit et entretient des relations de travail avec les organismes inuvialuits, le gouvernement, l'industrie, le secteur de l'enseignement et d'autres organisations pertinentes. Il s'occupe également d'offrir des services de bibliothèque et d'archivage de données, tâche auparavant assumée par le Conseil consultatif de la recherche.

Les présidents des quatre conseils de cogestion et le CGG sont membres du Secrétariat commun.

En 2002-2003, le conseil d'administration a tenu deux réunions ordinaires et une assemblée générale annuelle. Toutes les réunions ont eu lieu à Whitehorse, au Yukon.

Le Secrétariat a embauché trois employés additionnels en 2002-2003, lesquels ont apporté une aide plus que nécessaire au personnel technique du Secrétariat, au CGG, à d'autres organismes de cogestion et aux CCT. Bien que le rythme de l'activité industrielle ait légèrement diminué cette année, la coordination des projets de prospection gazière dans le Nord, le changement climatique, les questions découlant des effets cumulatifs et de la présence d'agents de contamination ainsi que la nouvelle législation du gouvernement ont amené une charge de travail considérable aux membres du personnel. Le travail devant être réalisé par le personnel initial a été redistribué, et on a émis des commentaires à cet effet aux comités et aux conseils du Secrétariat ainsi qu'aux collectivités représentées par les CCT.

Parmi les activités du Secrétariat qui revêtent un caractère essentiel figure la recherche extracôtère. Les employés du Secrétariat et le président du CGG ont participé à un atelier sur les changements apportés au Réseau d'alerte avancé à Kananaskis. Le personnel du Secrétariat est membre de divers comités directeurs et il a facilité la recherche au sein de la collectivité. Le directeur administratif siège aux comités des zones côtières et du Nord du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation ainsi qu'au comité responsable du Programme de recherche et de développement énergétiques du Programme du Nord. Il a aidé à la réalisation d'études sur le changement climatique entreprises dans la région ouest de l'Arctique par le personnel et les élèves du Tampere Polytechnic (Finlande). En outre, il a présenté les modules sur les revendications territoriales et les zones protégées dans le cadre du programme d'études en ressources naturelles du Collège de l'Arctique en plus de servir de tuteur et de mentor à un élève inuvialuit ayant entrepris un projet d'étude des répercussions du changement climatique sur un lac dans la région désignée. Il a également fait un exposé devant les filiales de l'Ouest et du Nord de l'Association internationale d'évaluation d'impacts pour aborder la question des changements subis par la glace de mer dans la mer de Beaufort.

Voici certains des autres rôles et activités accomplis par le directeur administratif :

- Il a été membre d'un groupe consultatif de recherche sur le Nord qui a aidé la présidente du Fonds pour l'étude de l'environnement à réaliser des travaux de recherche sur l'industrie pétrolière et gazière dans la région ouest de l'Arctique et à établir les priorités à cet effet. Pour mener à bien une activité spécifique gérée par le Fonds pour l'étude de l'environnement, le directeur et des employés du Secrétariat se sont associés au CGG et à la Commission inuvialuit d'administration des terres. Ils ont ainsi formé un groupe consultatif technique chargé de planifier un atelier destiné à aborder la question de l'élimination des déchets de forage dans la région ouest de l'Arctique.
- Le directeur administratif a été membre du conseil consultatif régional de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. En plus d'autres réunions, ce conseil a tenu une rencontre publique à Inuvik, qui a connu un franc succès.

7 LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- Par l'entremise du groupe de travail responsable du programme Préparation aux situations d'urgence, Prévention et Intervention, le directeur administratif s'est retrouvé à la tête d'un projet proposé par le Conseil de l'Arctique. Travaillant généralement en collaboration avec la garde côtière des États-Unis et Environnement Canada, ce groupe de travail s'affaire à élaborer un manuel sur le littoral de l'Arctique circumpolaire et les techniques d'assainissement, un sujet qui présente un intérêt particulier dans la région désignée des Inuvialuit.
- De concert avec d'autres employés du Secrétariat et du CMGP, le directeur administratif a travaillé à préparer un exposé sur la gestion conjointe de la CDI à l'occasion d'une conférence organisée par la North Atlantic Marine Mammal Commission portant sur les connaissances des utilisateurs et des scientifiques en Islande.

Le Secrétariat joue l'intermédiaire entre la SRI et d'autres organisations inuites telles que l'Inuit Tapiriit Kanatami et la Conférence circumpolaire inuit. Cette année, son rôle d'intermédiaire a été élargi à l'Aurora Research Institute, au Tampere Polytechnic et à l'Institut arctique de l'Amérique du Nord. Parmi les domaines où ces organisations travailleront de pair, mentionnons le changement climatique et la recherche afférente, la recherche sur les agents de contamination, la recherche en général, la nouvelle législation, la réglementation et les procédures d'attribution de permis.

Tout au long de l'année, le Secrétariat commun et le CGG ont tenu de nombreuses réunions avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au sujet du processus d'examen exhaustif proposé pour le programme de forage extracôtier à Devon. Des rencontres ont également été organisées avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers pour discuter de la prospection gazière et pétrolière dans la région désignée des Inuvialuit.

La participation du Secrétariat, d'autres conseils de gestion et du CGG est de plus en plus sollicitée pour l'établissement et la mise en œuvre de lois fédérales et territoriales nouvelles ou révisées, notamment la *Loi sur les espèces en péril*, les modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la nouvelle *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest*.

En vertu de la CDI, il incombe au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de nommer le président et les membres du gouvernement territorial et de fournir un secrétariat au CCGF (T.N.-O.), d'assumer les frais d'administration et de fonctionnement du CGG et des six CCT, de désigner un membre au CERE, au BERE et à la Commission d'arbitrage, d'accorder à ces organismes le budget nécessaire à leur bon fonctionnement et enfin de fournir des fonds d'exploitation et d'entretien au Conseil consultatif de la recherche. Il a été convenu par toutes les parties que ce dernier organisme accorderait au Secrétariat commun les fonds nécessaires à la prestation de services de bibliothèque. De plus, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest alloue au Secrétariat commun un budget de fonctionnement de sorte qu'il puisse fournir des services de soutien administratif et technique aux divers organismes territoriaux constitués en vertu de la CDI.

7.1 Le ministère des Affaires autochtones

Les représentants du ministère des Affaires autochtones ont collaboré étroitement avec le Secrétariat commun et les autres ministères du gouvernement territorial chargés de l'exécution des programmes afin d'encourager la gestion rationnelle des fonds de mise en œuvre territoriaux. Pour ce faire, ils se sont employés à coordonner le processus annuel d'ententes de financement et à surveiller la façon dont les ministères gèrent leur budget de mise en œuvre; ils ont recommandé que les fonds soient répartis parmi les activités de mise en œuvre approuvées et ont assuré, en temps voulu, le report des fonds excédentaires aux exercices à venir. Le Ministère a réalisé une activité d'envergure en 2002-2003 : l'établissement des besoins financiers pour les cinq prochaines années de mise en œuvre. Une fois de plus, il a travaillé en étroite collaboration avec les autres ministères et le Secrétariat commun pour préparer une demande de financement que présentera le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au gouvernement du Canada. Le Ministère a aussi rédigé la partie du présent rapport qui se rapporte au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le Ministère a rencontré des représentants du gouvernement du Canada et de la SRI pour discuter des modifications à apporter à la CDI. Les modifications portent sur les coûts de participation des membres inuvialuits siégeant au CERE, au BERE, au CCGF (T.N.-O.) et au CCGF (VN). Les parties se sont entendues sur le libellé, et cette modification s'ajoutera aux autres amendements, que l'on prévoit rendre définitifs au cours du prochain exercice financier.

Le Ministère a continué de prendre des mesures à l'égard d'une question en suspens depuis longtemps : celle des exigences municipales à l'égard des terres inuvialuites. Le fait que les terres inuvialuites soient occupées et utilisées par l'infrastructure municipale du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un sujet de litige depuis la signature de la CDI. En l'absence de levés officiels, les Inuvialuit ont sélectionné des terres sur lesquelles se trouvent des installations gouvernementales, notamment des terrains de décharge, des étangs d'eaux usées, des stations de pompage et des chemins d'accès à l'infrastructure. Il en a résulté un problème qui naît du fait que l'infrastructure municipale occupe des terres inuvialuites privées.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est toujours montré prêt à régler cette question dans le cadre d'un échange de terres. Il a présenté aux Inuvialuit des exigences relativement à la superficie de terres à échanger et des cartes régionales indiquant l'emplacement des installations municipales. La Commission inuvialuit d'administration des terres a examiné l'information fournie, a transmis ses commentaires et a indiqué les terres pouvant faire l'objet d'un échange. Les discussions se poursuivent, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a bon espoir que cette question se réglera sous peu.

À la suite du processus de sélection des terres, certains terrains aéroportuaires sont aussi devenus des terres inuvialuites. L'entente sur la cession d'aéroports conclue en 1991 entre les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest exige de Transports Canada qu'il acquiert le titre de propriété des terrains supplémentaires requis pour les besoins des aéroports à Sachs Harbour, à Paulatuk et à Holman. Le gouvernement du Canada et les Inuvialuit discutent actuellement d'un échange de terres possible en vue de résoudre la question. Les fonctionnaires du Ministère ont collaboré étroitement avec le ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest pour s'assurer que les intérêts aéroportuaires publics étaient protégés.

Le Ministère a participé à deux réunions avec des Inuvialuit ainsi qu'avec des représentants des gouvernements du Yukon et du Canada pour discuter des problèmes de mise en œuvre qui demeurent irrésolus. Le CCMO-CDI a servi de forum pour aborder et régler ces questions.

7.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le MRFDE a collaboré étroitement avec la SRI et les collectivités inuvialuites en vue de favoriser la création de possibilités d'emploi et l'autosuffisance économique. Au cours de la période visée par le présent rapport, il a fourni un financement important pour renforcer les capacités de la SRI associées à l'industrie pétrolière et gazière. Le MRFDE a également offert des services de soutien à diverses entreprises inuvialuites sous forme de formation en milieu de travail dans les domaines du pétrole et de gaz, du tourisme et de la technologie de l'information. Le Ministère a donné des services de consultation, de conseils et de soutien aux entreprises et a permis à des entreprises et des particuliers inuvialuits d'obtenir une aide financière de sources diverses.

D'abord mis à l'essai à Sachs Harbour, le programme de formation de nouveaux guides a pu profiter aux résidents de Paulatuk cette année; on prévoit aussi le mettre à l'épreuve à Tuktoyaktuk et à Holman.

Le MRFDE a continué d'unir ses efforts à ceux des organisations inuvialuites concernées en vue de revoir la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest*, qui intègre à la fois des dispositions de la CDI et de la législation sur les espèces en péril. Il a aussi travaillé avec les Inuvialuit à élaborer un règlement provisoire sur la récolte du caribou de la Porcupine le long de la route Dempster et à apporter diverses autres modifications à la législation en lien avec la récolte d'une variété d'espèces habitant la région désignée des Inuvialuit.

Enfin, le Ministère a travaillé de pair avec le CGG, le CCGF (T.N.-O) et les CCT locaux sur toute question se rapportant à la gestion de la faune dans la région désignée. Il a accordé une grande importance à la recherche sur la faune. Voici d'ailleurs les progrès réalisés dans ce domaine.

La collecte de données sur les récoltes

L'étude sur les récoltes des Inuvialuit a été menée à terme à la fin de l'hiver 2001. Toutefois, de concert avec les CCT de Sachs Harbour, de Holman et de Paulatuk, le MRFDE, le MPO et le Service canadien de la faune ont fait progresser diverses autres études entreprises dans le but de calculer l'effectif de certaines espèces de caribous et de poissons récoltées par les membres de ces collectivités.

Le caribou et le bœuf musqué de l'île Banks

On s'est attardé à faire un compte-rendu des résultats des diverses enquêtes effectuées depuis 1993 sur les populations et les habitats. Les recommandations quant aux besoins futurs en matière de recherche seront transmises en 2003-2004. Au cours de l'année, le MRFDE a continué de s'acquitter des tâches qui suivent :

- surveiller la récolte de caribous de Peary, de bœufs musqués et de loups sur l'île Banks;
- travailler en collaboration avec l'University of Alberta à établir les relations génétiques entre les caribous vivant dans les îles de l'Arctique. Ce travail ayant été mené à terme, on a préparé des manuscrits destinés à être publiés, et les résultats de l'étude ont été présentés lors de conférences scientifiques nationales et internationales;
- remettre régulièrement au comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour, au CCGF (T.N.-O.) et au CGG une carte de classification des habitats de l'île Banks et des cartes indiquant les déplacements des femelles caribous porteuses d'un collier émetteur;
- obtenir des données de base sur les parasites de la caillette et évaluer l'incidence de ceux-ci sur la physiologie de la reproduction du bœuf musqué, en collaboration avec les universités de la Saskatchewan et de Fairbanks. Plusieurs publications ont été préparées à ce sujet, et les résultats ont été présentés lors de conférences scientifiques nationales et internationales. Le Ministère a mis sur pied un programme visant à surveiller sur une base annuelle la fréquence et l'intensité des infections causées par les parasites de la caillette chez le bœuf musqué. Ce travail permettra de créer une base de données à long terme, grâce à laquelle il sera possible de déterminer si la fréquence et l'intensité des infections subissent des fluctuations en conséquence du changement climatique;
- documenter, de concert avec les chercheurs du Centre de recherche d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, l'état de santé, la condition physique et le taux de reproduction des animaux récoltés et mettre au point des thérapies nutritionnelles diagnostiques et des techniques de maturation destinées à améliorer la qualité de la viande issue de récoltes commerciales à grande échelle. Plusieurs publications ont été préparées à ce sujet, et les résultats ont été présentés lors de conférences scientifiques nationales.

Le Nord-Ouest de l'île Victoria

Le MRFDE a amorcé les préparatifs nécessaires en vue de la surveillance par satellite du caribou de Peary dans le Nord-Ouest de l'île Victoria; des colliers émetteurs seront achetés au cours de l'été 2003.

L'étude génétique des caribous de Peary, des îles de l'Arctique et de la toundra

Le MRFDE a travaillé avec l'University of Alberta pour terminer les études sur les relations génétiques entre les caribous de la Porcupine, du cap Bathurst, de l'Ouest et de l'Est du lac Bluenose, de Bathurst, de Dolphin et Union, de Minto Inlet, de l'île Banks et de l'île Melville. Un manuscrit a été préparé en vue d'une publication prochaine.

Le caribou du cap Bathurst et de l'Ouest du lac Bluenose

La septième année du programme de surveillance par satellite a pris fin. Des cartes indiquant les lieux occupés par les caribous porteurs de colliers émetteurs et leurs déplacements ont été fournies aux 12 collectivités utilisatrices et aux organismes de cogestion de la faune. On a également établi des relations entre les déplacements des hardes de caribous du cap Bathurst et de l'Ouest du lac Bluenose et l'emplacement du réseau de gazoduc que l'on propose de construire dans la vallée du Mackenzie. Des sociétés de prospection sismique travaillant sur l'île Richards et dans la péninsule sud de Tuktoyaktuk ont fourni une partie du financement requis pour la réalisation d'un tel projet.

En collaboration avec des biologistes de l'Alaska, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, le MRFDE a mis la dernière main aux programmes d'animation montrant les déplacements des hardes de caribous du cap Bathurst, de l'Ouest et de l'Est du lac Bluenose, de la région centrale de l'Arctique, de la Porcupine, de Bathurst et de Dolphin et Union. Ces animations ont été ajoutées à un programme que le public peut consulter dans le site Web du MRFDE ou sur CD-ROM.

De concert avec Parcs Canada, une enquête sur la productivité a été réalisée pour évaluer le nombre de femelles dans les aires de mise bas du cap Bathurst et de l'Ouest du lac Bluenose et pour déterminer le nombre de veaux nés de ces hardes.

Le grizzli et la prospection sismique

Le MRFDE a continué de surveiller les déplacements du grizzli dans la région du fleuve Mackenzie où l'on prévoit aménager un gazoduc. On a récupéré les colliers émetteurs du système mondial de localisation qui avaient été posés à l'automne 2001, et les données saisies à l'aide des détecteurs de mouvement et de température ont été téléchargées et seront analysées en 2003-2004. On a commencé à préparer l'embauche d'un diplômé de l'University of Alberta, qui procédera à des études plus détaillées en vue d'évaluer l'incidence éventuelle de la prospection et de l'exploitation sur l'ours grizzli dans la région visée par ces activités.

Les grizzlis des chaînons Richardson

Le MRFDE a préparé un rapport préliminaire résumant les résultats de l'étude sur la productivité des grizzlis. Cette étude a cours depuis dix ans et a pris fin en 2001.

La récolte du grizzli

On a mis à jour la base de données sur le nombre de grizzlis récoltés dans la région d'Inuvik, sur le nombre de fois où la présence d'un grizzli dans cette région a posé problème et sur les cas où un grizzli a été abattu à la suite de tels événements. Les quotas et les renseignements révisés se rapportant aux zones de chasse utilisées par chacune des collectivités ont été publiés dans un rapport annuel préparé pour le CCGF (T.N.-O.) et le CCGF (VN). Ce rapport résume les résultats de la chasse aux espèces contingentées dans la région désignée des Inuvialuit. Le Ministère a préparé des affiches montrant le nombre de grizzlis récoltés dans les Territoires du Nord-Ouest entre 1997-1998 et 2001-2002 (années où des quotas avaient été imposés), le sexe des grizzlis récoltés et les endroits où les ours ont été abattus. Il en a ensuite transmis des copies à chaque comité de chasseurs et de trappeurs, au CGG, au CCGF (T.N.-O.) et au CCGF (VN).

Le Ministère a participé à un atelier visant à revoir la gestion du grizzli dans la région désignée des Inuvialuit. Après l'atelier, on a mis la touche finale à une analyse des données sur les populations et les récoltes de grizzlis dans la région désignée (Territoires du Nord-Ouest et Yukon). Des recommandations ont été formulées en vue d'augmenter les quotas dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Les études sur les populations d'ours blancs

Le MRFDE a continué de surveiller les déplacements de 20 ourses blanches munies d'un collier émetteur depuis avril 2000. Chaque mois, on a distribué aux CCT, au CGG et au CCGF (T.N.-O.) des cartes indiquant les déplacements observés. De plus, on s'est préparé à mettre à jour par marquage-recapture les données estimatives sur le nombre d'ours blancs qui se trouvent dans le Nord et le Sud de la mer de Beaufort. Ce travail est accompli en collaboration avec le Service canadien de la faune et le service chargé de la gestion du poisson et de la faune des États-Unis.

La récolte de l'ours blanc

On a mis à jour la base de données sur le nombre d'ours blancs récoltés dans la région d'Inuvik, sur le nombre de fois où la présence d'un ours blanc dans cette région a posé problème et sur les cas où un ours blanc a été abattu à la suite de tels événements. Les quotas et les renseignements révisés se rapportant à chacune des collectivités ont été publiés dans un rapport annuel préparé pour le CCGF (T.N.-O.). Ce rapport résume les résultats de la chasse aux espèces contingentées dans la région désignée des Inuvialuit. Le Ministère a préparé des affiches montrant le nombre d'ours blancs récoltés dans les Territoires du Nord-Ouest entre 1997-1998 et 2001-2002 (années où des quotas avaient été imposés), le sexe des ours blancs récoltés et les endroits où les ours ont été abattus. Il en a ensuite transmis des copies à chaque comité de chasseurs et de trappeurs, au CGG ainsi qu'au CCGF (T.N.-O.). Le MRFDE a aussi préparé le rapport annuel présenté au Comité technique canadien de l'ours blanc et aux commissaires inuvialuits et inupiat responsables de la gestion de l'ours blanc.

Le loup arctique

On a analysé les crânes et les carcasses de loups achetés auprès de chasseurs et de trappeurs de l'île Banks et du Nord-Ouest de l'île Victoria pour déterminer l'âge et le sexe des animaux chassés, leur régime alimentaire et leur condition physique générale ainsi que pour vérifier la présence de maladies. Des échantillons de tissus ont aussi été prélevés en vue de futures analyses de l'ADN ou des acides gras.

Le mouflon de Dall

On a continué d'évaluer à quelle fréquence les mouflons de Dall dans les chaînons Richardson sont frappés par la présence de parasites. À la fin d'août, on a fait un relevé de la population et on a établi le ratio agneaux-brebis de cette espèce dans plusieurs secteurs. Selon les résultats de l'enquête, la population a continué de décliner dans certaines régions des chaînons Richardson.

En collaboration avec le Western College of Veterinary Medicine de l'University of Saskatchewan, le MRFDE a évalué la possibilité que le bœuf musqué transmette la bronchite vermineuse au mouflon de Dall. Le travail a été terminé, et on a préparé un manuscrit en vue d'une publication prochaine.

Le bœuf musqué sur le continent

La majeure partie de la région désignée des Inuvialuit qui se trouve à l'est du delta du Mackenzie a fait l'objet d'une enquête au début de mai 2002 en vue de déterminer l'effectif et la productivité des bœufs musqués. Selon les résultats de l'enquête, la population de bœufs musqués a diminué d'environ 50 % depuis 1997.

Atelier sur les lacunes en matière d'information

Le Ministère et le groupe d'étude biophysique de l'Ouest ont organisé un atelier destiné à déterminer l'information qui fait défaut et dont on a besoin pour assurer la gestion des espèces fauniques ou des habitats qui relèvent de la compétence du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ont participé à l'atelier des représentants des CCT, des conseils des ressources renouvelables et des conseils de cogestion des ressources renouvelables. Un résumé des recommandations retenues lors de l'atelier a été préparé et distribué.

7.3 Le ministère de la Justice

Les plans d'arpentage des parcelles de terres inuvialuites visées par les alinéas 7(1)a) et 7(1)b), qui englobent 173 esquisses, ont été présentés au Bureau d'enregistrement des droits immobiliers. De plus, on a procédé à l'enregistrement d'un plan d'arpentage pour la zone de rajustement dans la région de Wynniatt (annexe K-6 de la CDI). Des certificats de titres ont été remis à la Société inuvialuite de gestion foncière pour les 13 parcelles de terres inuvialuites et à la SRI pour la zone de rajustement dans la région de Wynniatt. Les plans d'arpentage relatifs aux parcelles réservées et dont il est question à l'annexe R ont été approuvés au verso des certificats de titres applicables.

La division des services juridiques du Ministère a continué de participer à la mise en œuvre de la CDI en fournissant des services d'aide juridique dans divers domaines, notamment l'occupation des terres inuvialuites par le gouvernement, l'échange de terres et les modifications apportées à la CDI. Elle a également exprimé son avis quant à la conformité de la CDI avec les changements proposés à la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest*.

7.4 Le ministère des Travaux publics et des Services

Le ministère des Travaux publics et des Services se fait un devoir de respecter les dispositions énoncées à l'article 16 de la CDI relativement aux mesures économiques et d'attribuer les marchés publics selon les pratiques préférentielles dont il est question dans les politiques et procédures du

gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin de maximiser les possibilités d'emploi et d'affaires à l'échelle locale et régionale et dans le Nord. Dans cette optique, il a attribué à des entreprises appartenant à des bénéficiaires inuvialuits les contrats à fournisseur unique que voici :

- un contrat d'une valeur de 63 000 \$ à l'Inuvialuit Environmental and Geotechnical Inc. pour mener une étude et une analyse de la situation au lac Kudlak;
- un contrat d'une valeur de 54 000 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour inspecter et réparer un réservoir à carburant à Holman.

Les contrats suivants ont été octroyés par le ministère des Travaux publics et des Services à des entreprises appartenant à des Inuvialuit :

- un contrat d'une valeur de 73 400 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour rénover un garage à Fort McPherson;
- un contrat d'une valeur de 61 000 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour rénover, tel qu'il est prévu dans le bail, des locaux à bureaux que le gouvernement territorial loue à Yellowknife;
- un contrat d'une valeur de 16 600 \$ à la L. J. Contracting Ltd. pour mener des travaux de désaffectation du lac Water à Fort McPherson;
- un contrat d'une valeur de 12 000 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour approvisionner Tuktoyaktuk et Aklavik en brûleurs de type Riello;
- un contrat d'une valeur de 6 450 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour munir Inuvik d'un robinet de vidange;
- un contrat d'une valeur de 5 800 \$ à la Dowland Contracting Ltd. pour installer une génératrice au lac Deep Water.

On a attribué 33 autres contrats, d'une valeur totale de 941 755 \$, dans la région désignée des Inuvialuit. Par ailleurs, le Ministère a continué de gérer les baux suivants :

- un bail de 5 ans, d'une valeur de 83 000 \$ par année, signé avec la SID, pour des locaux à bureaux à Inuvik;
- un bail de 10 ans, d'une valeur de 74 000 \$ par année, signé avec la SID, pour des locaux à bureaux à Aklavik;
- un bail de 8 ans, d'une valeur de 123 000 \$ par année, signé avec la SID, pour des locaux à bureaux à Tuktoyaktuk.

8 LE GOUVERNEMENT DU YUKON

Le Secrétariat du Yukon veille à ce que le gouvernement du Yukon respecte ses obligations relativement à la mise en œuvre de la CDI, selon les modalités législatives, politiques ou d'application établies. Il s'occupe aussi de préparer la section du présent rapport annuel qui concerne le gouvernement du Yukon. Il incombe également au Secrétariat d'exécuter les formalités administratives liées à la nomination du président et d'un représentant du gouvernement du Yukon au sein du CCGF (VN). De plus, il est chargé de désigner un membre au BERE, au CERE et à la Commission d'arbitrage et d'assumer les frais salariaux afférents. Le Secrétariat gère les fonds de mise en œuvre destinés à permettre à ses représentants de prendre part aux travaux des conseils et comités susmentionnés et de mener les travaux de recherche courants sur la faune dans le versant nord du Yukon et dans le parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk).

8.1 Les modifications au règlement sur la faune du Yukon

Le ministère de l'Environnement a produit un document préliminaire décrivant la possibilité de conflits entre le *Règlement sur le piégeage* et la CDI. Ce document a été présenté au CCGF (VN) et au CGG en septembre 2002 pour amorcer une discussion avec le groupe de travail chargé d'étudier le *Règlement sur le piégeage*.

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 14 janvier 2003 à Whitehorse et avait pour but de discuter des modifications à apporter au *Règlement sur le piégeage*. À partir de ces discussions, on a préparé un document préliminaire pour évaluer la portée de la question; ce document a été remis au groupe de travail en février 2003 afin de recueillir ses commentaires.

8.2 Les programmes sur la faune

Les études sur le caribou de la Porcupine

Le programme de détection par satellite du caribou de la Porcupine, amorcé en 1997, s'est poursuivi tout au long de l'année. Par ce programme, on arrive à surveiller jusqu'à dix caribous munis de colliers émetteurs. Le gouvernement du Yukon administre le programme et pose les colliers, qui sont achetés par des organismes partenaires. Le site Web du programme, à l'adresse www.taiga.net/satellite, est mis à jour chaque semaine, et des cartes indiquant les endroits où se trouvent les caribous sont envoyées par télécopieur à environ 30 destinataires du Nord. Cette année, grâce à Journey North, un programme éducatif accessible dans Internet, on a commencé à utiliser ces données pour renseigner les élèves du monde entier sur la harde de caribous de la Porcupine.

En mars 2003, le gouvernement du Yukon a posé 21 colliers conventionnels (radio) sur dix mâles, deux femelles adultes et neuf veaux femelles de un an. Ces colliers ont été achetés par des responsables du parc national Vuntut, le Service canadien de la faune et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Grâce aux colliers émetteurs, il est possible de repérer la harde au moment du dénombrement annuel de la population et lors du recensement effectué tous les deux ou trois ans.

La collecte de données sur les récoltes à Aklavik

Le gouvernement du Yukon a commencé à travailler avec le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik en vue de recueillir des données sur le nombre de récoltes de caribous, d'orignaux, de mouflons, de cygnes et d'animaux à fourrure. Une personne de l'endroit a été embauchée par l'entremise du comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik pour interroger les principaux chasseurs inuvialuits de la collectivité. Ce travail se poursuivra en 2003.

Les études sur le bœuf musqué

Le gouvernement du Yukon et Parcs Canada poursuivent le programme de détection par satellite du bœuf musqué. Cinq bœufs musqués munis de colliers émetteurs ont été capturés en juillet 2002. Quatre colliers ont été remplacés et quatre nouveaux bœufs musqués ont été capturés. Les colliers émetteurs aident à retrouver les hardes au moment des enquêtes et permettent de noter les déplacements des bœufs musqués. Ces colliers seront retirés à la fin du programme, soit en 2005.

Le gouvernement du Yukon et Parcs Canada ont terminé en avril 2003 une autre enquête sur les populations de bœufs musqués et sur le dénombrement en fonction de la composition des populations. Au total, 85 bœufs musqués ont été enregistrés sur la plaine continentale située entre la frontière de l'Alaska et Shingle Point. Dix autres ont été repérés à l'extérieur de la zone d'étude. Ce dénombrement constitue la 13^e enquête menée sur le versant nord du Yukon depuis 1986.

Le gouvernement du Yukon a financé une étude expérimentale avec l'University of Saskatchewan pour déterminer les probabilités que le mouflon de Dall soit infecté par la bronchite vermineuse, admettant que les bœufs musqués de l'Est soient mêlés à la population de mouflons de Dall au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'étude a démontré que le mouflon ne pouvait être infecté par le parasite.

Les études sur l'île Herschel

Le service des parcs et de gestion régionale du gouvernement du Yukon a poursuivi la surveillance écologique de l'île Herschel. Ce programme permet de recueillir des données sur la taille de diverses plantes et sur la

température du sol et du pergélisol à l'aide des protocoles de recherche de l'International Tundra Experiment. Grâce à ces protocoles, on peut établir des comparaisons entre l'île Herschel et d'autres endroits dans le Nord circumpolaire.

Le gouvernement du Yukon a participé à une étude, menée par l'Université Carleton, qui porte sur la température du sol et le récent réchauffement climatique. L'étude s'intègre bien au programme de surveillance écologique de l'île.

D'autres activités

Le gouvernement du Yukon a demandé à son personnel de se consacrer de façon significative à une mesure entreprise en collaboration avec le CCGF (VN) et le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik. Cette mesure consiste à interroger les Inuvialuit d'Aklavik qui sont actifs sur les terres de la région. Dans un rapport de 55 pages, on décrit les activités saisonnières de ces chasseurs et trappeurs et on fait connaître les changements que ces derniers ont observés aux points de vue de l'effectif de la population d'une multitude d'espèces, de leur aire de distribution, de leur habitat et de leur condition physique; certains commentaires sont aussi formulés en lien avec d'autres animaux et d'autres oiseaux.

Le gouvernement du Yukon n'a pas donné suite à trois autres projets, recommandés en 2002-2003 par le CCGF (VN) dans le cadre du programme sur la faune. De fait, on n'a pas amorcé cette année la planification conjointe du mouflon et du bœuf musqué des chaînons Richardson. De plus, le projet visant les mouflons a été annulé, les fonds prévus pour planifier la gestion du bœuf musqué ayant été reportés en 2003-2004. Des fonds avaient également été mis de côté pour une formation à l'intention des chasseurs d'Aklavik. Ce projet a lui aussi été reporté à 2003-2004, le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine ayant déjà entrepris un grand nombre d'activités éducatives à Aklavik.

8.3 Le parc territorial Qikiqtaruk (île Herschel)

Le parc territorial Qikiqtaruk (île Herschel) a accueilli 616 visiteurs durant la saison 2002. Deux paquebots de croisière (249 visiteurs) et un brise-glace de la Garde côtière ont visité l'île. Il y a eu davantage de campeurs (dont 49 rafteurs) que les autres années; cette hausse s'explique par le fait que le parc national Ivavik a été fermé pendant une semaine en raison du nombre important d'ours observés le long du couloir de la rivière First. De plus, 67 Inuvialuit ont visité l'île. On a délivré cinq permis d'utilisation du parc en 2002.

Le questionnaire d'enquête auprès des visiteurs

On a continué de remettre un questionnaire d'enquête aux visiteurs du parc. L'objectif visé est de recueillir des renseignements précis sur le nombre de visiteurs. Le sondage permet aux gestionnaires de prendre des décisions éclairées concernant la façon de gérer les déplacements des visiteurs et l'incidence de l'achalandage sur les ressources culturelles, historiques et naturelles du parc. On demandait aux visiteurs d'indiquer leur moyen de transport, la durée de leur séjour, le nombre de personnes dans leur groupe, leur pays d'origine, leur utilisation du parc (diurne ou nocturne), leurs impressions sur le parc et leur degré de satisfaction. Il leur était également demandé de suggérer des améliorations à apporter au parc. On a enregistré les renseignements recueillis dans le système de données du gouvernement du Yukon en vue d'une analyse ultérieure. Ces enquêtes seront permanentes, puisqu'elles permettent de recueillir des renseignements utiles pour la gestion des ressources et la conception de futurs programmes d'information.

Les observations sur la faune et la récolte

On a observé huit grizzlis et deux ours blancs sur l'île Herschel cette saison. Entre 70 et 100 caribous se trouvaient sur l'île au printemps, mais le nombre avait diminué à environ 35 au moment de la fonte des glaces. Quatre bœufs musqués ont été observés sur l'île au printemps, mais ils avaient quitté à la fin de juin.

On évalue que 3 grizzlis, 5 caribous, 327 ombles arctiques et 74 harengs ont été récoltés cette année sur l'île. Les récoltes de la dernière saison se sont très bien déroulées : on n'a rapporté qu'un seul incident visant des exploitants. Conformément au plan stratégique concernant les ours, le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik a été mis au courant de l'incident, et les préoccupations s'y rattachant ont été portées à l'attention de ses membres.

L'examen du plan de gestion de l'île Herschel (Qikiqtaruk)

L'examen officiel du plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel a commencé en juin 2000. Les Inuvialuit étant les principaux usagers du parc, les consultations avec le CCG, le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik et le CCGF (VN) se sont poursuivies durant l'étape d'examen. Des consultations visant à offrir au public et aux intervenants intéressés l'occasion de prendre part à l'examen ont été tenues au cours de cette période à Inuvik, à Aklavik, à Dawson et à Whitehorse. Après les consultations, plusieurs ébauches du plan de gestion ont été préparées et transmises aux fins d'examen et de commentaires.

9.1 Affaires indiennes et du Nord Canada

La Direction générale de la mise en œuvre

La Direction générale de la mise en œuvre assure la liaison entre les comités de cogestion, les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux pour toute question se rapportant à la mise en œuvre de la CDI. Elle assume notamment les responsabilités suivantes :

- négocier des ententes de financement avec divers organismes de mise en œuvre ayant contracté des obligations ou des responsabilités en vertu de la CDI, en surveiller l'application et superviser les activités de mise en œuvre du gouvernement fédéral afin de s'assurer qu'elles sont accomplies dans le respect de l'entente sur la revendication territoriale;
- donner suite à la nomination des membres à la Commission d'arbitrage, au BERE et au CERE effectuée par les gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon;
- apporter des modifications à la CDI;
- publier le rapport annuel du CCMO-CDI.

Le directeur général de la Mise en œuvre représente les intérêts du gouvernement du Canada au sein du CCMO-CDI et le directeur de la Gestion de la mise en œuvre agit en son absence. Les deux directeurs ont participé à deux réunions du CCMO-CDI en avril et en octobre 2002.

Au cours de l'année, la Direction générale de la mise en œuvre a notamment accompli les activités suivantes :

- donner suite à la nomination des membres désignés du Yukon au sein de la Commission d'arbitrage et à celle des membres désignés du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au sein du CERE;
- fournir, conjointement avec le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, des fonds au Secrétariat commun, au CERE et au BERE pour répondre à la charge de travail croissante découlant des activités de l'industrie pétrolière et gazière dans la région désignée des Inuvialuit ainsi que pour assurer leur participation aux travaux du Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord ou à ceux du groupe de travail connexe;
- amorcer des discussions au sujet du renouvellement des fonds de mise en œuvre de la CDI avec les divers conseils de cogestion et les intervenants chargés de la mise en œuvre;
- travailler de concert avec la SRI à rendre définitives les modifications à apporter à la CDI.

Au cours de 2002-2003, deux versions préliminaires du plan ont circulé, la dernière révision ayant été apportée en novembre 2002. En décembre, le CCGF (VN) a présenté un atelier d'une journée pour aborder les questions en suspens et déterminer les meilleures stratégies de gestion à adopter dans le plan. Ce dernier a ensuite été modifié afin de s'assurer que les buts et les objectifs visés respectent l'esprit de la CDI et qu'ils appliquent la stratégie de cogestion conçue pour le versant nord du Yukon. Un deuxième atelier est prévu pour 2003 afin de revoir la version définitive du plan. Une fois achevé, le plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel pourrait alors être soumis au processus de recommandation et d'approbation dès la fin de l'exercice financier 2003-2004.

Les ressources patrimoniales de l'île Herschel

En 2002, des membres de la sous-section des ressources patrimoniales du ministère du Tourisme et de la Culture ont procédé à la réparation de diverses fenêtres et d'autres composantes d'édifices. Dans le cadre du programme de surveillance annuel, l'équipe a examiné chaque édifice et a élaboré un plan de travail pour 2003. On a acheté l'équipement qui sera utilisé en 2003 pour éloigner de la ligne des eaux l'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company. Ces dernières années, des orages de plus en plus violents se sont abattus sur la région durant l'automne; la glace a causé des dommages à l'édifice et les rivages à cet endroit ont subi les effets de l'érosion. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'un hangar ajouté à l'édifice a dû être démoli en 2001.

Dans le but d'améliorer l'interprétation qui est faite du mode d'occupation et d'utilisation de l'île par les Inuvialuit, on a confectionné quatre affiches illustrant les travaux archéologiques effectués sur l'île et les résultats obtenus. Elles seront présentées dans l'aire d'accueil du pavillon communautaire. Des enseignes discrètes ont aussi été conçues pour avertir les visiteurs que les marécages et les lieux de sépulture constituent des zones vulnérables. Elles seront installées à l'extérieur en 2003.

D'autres activités dans le parc

Au cours de l'été, le centre des visiteurs à Inuvik a présenté un diaporama sur le parc territorial de l'île Herschel.

Les gardes forestiers ont reçu à l'Aurora College à Inuvik une formation ayant pour sujet le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et le transport des matières dangereuses. Ils ont aussi suivi un cours sur les rapides à Whitehorse.

En outre, la Direction générale de la mise en œuvre a fait un suivi du rapport, présenté au CCMO-CDI en février 2002, recueillant des commentaires au sujet de l'article 16, qui porte sur les mesures économiques. À la fin de l'année, elle attendait les commentaires de la SRI.

Le Programme des affaires du Nord

Le Programme des affaires du Nord est chargé de gérer l'application des lois sur l'aliénation et l'utilisation des terres de la Couronne, les eaux intérieures, les ressources extracôtières non renouvelables ainsi que la protection générale de l'environnement du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

l'inventaire des ressources granulaires

Le Programme des affaires du Nord administre les fonds fournis pour faire l'inventaire des ressources granulaires (sable et gravier). Après la reprise récente des activités de mise en valeur et de prospection pétrolière et gazière, on s'est de nouveau inquiété de la capacité générale de la région de répondre, à court et à long terme, aux besoins publics, communautaires et industriels en ressources granulaires.

En 2002-2003, on a continué de travailler à l'établissement d'un plan conjoint de gestion des ressources granulaires dans la région (Canada-Inuvialuit). Dans ce plan, on intègre à d'autres renseignements sur les terres désignées des données concernant le potentiel en ressources granulaires, les inventaires sur le ravitaillement et la demande future. Pour faciliter le travail, on a mis sur pied un système d'échange d'information et de représentation cartographique accessible dans Internet. Un tel système permet de tenir compte des recommandations retenues à la suite de l'étude sur la faisabilité et sur les exigences, qui a été menée plus tôt l'année dernière. Il applique la représentation cartographique commune, mise au point en 2001-2002, à tous les secteurs du delta du Mackenzie situés dans la région désignée des Inuvialuit. Une fois terminé, le système permettra aux utilisateurs de partager de l'information et de mener des consultations au sujet de l'élaboration du plan de gestion des ressources granulaires régionales. On prévoit mettre la touche finale à ce plan au cours du prochain exercice financier.

Grâce à un deuxième contrat accordé en 2002-2003, on pourra actualiser les bases de données géotechniques et géologiques sur les trous de forage dans la région désignée des Inuvialuit, y compris dans la mer de Beaufort. L'accent sera tout particulièrement mis sur les données permettant de délimiter la présence des ressources granulaires et des glaces massives. Cette base de données sera intégrée au plan de gestion des ressources granulaires.

Pétrole et gaz du Nord

Avant d'offrir des terres continentales et extracôtières à l'industrie du pétrole et du gaz, Pétrole et gaz du Nord effectue régulièrement des consultations environnementales avec le CGG, qui représente les intérêts des CCT. Les renseignements environnementaux fournis par le CGG sont fort utiles, puisqu'ils permettent à AINC de repérer et confirmer les zones vulnérables dans la région désignée des Inuvialuit. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie minutieusement ces renseignements avant de proposer des terres publiques à l'industrie.

Dans le cadre du processus de consultation, on a tenu une réunion avec le CGG le 25 septembre 2002 à Whitehorse. On y a examiné les résultats de l'an dernier en ce qui concerne l'octroi de terres publiques dans la région désignée ainsi que la vulnérabilité environnementale de certaines terres continentales et extracôtières visées par la prochaine demande de désignation. Après cette réunion, d'autres discussions ont été lancées avec les CCT d'Aklavik et d'Inuvik au sujet de certaines terres continentales du delta du Mackenzie que l'on prévoyait offrir à l'industrie du pétrole et du gaz.

Les activités de prospection pétrolière et gazière dans le delta du Mackenzie se sont poursuivies sur les terres publiques pour lesquelles des permis de prospection ont été émis en 1999 et en 2002. Entreprises conformément aux plans sur le partage des bénéfices approuvés en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, ces activités ont permis à des Inuvialuit et à d'autres résidents du Nord de se prévaloir d'un vaste éventail d'emplois, de possibilités de formation, d'occasions d'affaires et de contrats de services.

Des représentants de Pétrole et gaz du Nord, du bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest et des Inuvialuit se sont rencontrés à deux reprises pour discuter des façons possibles d'harmoniser les ententes conclues entre AINC et les Inuvialuit sur le partage des avantages tirés des activités pétrolières et gazières; les discussions se poursuivent.

On a continué de recevoir des redevances et d'en assurer l'évaluation conformément aux lois et règlements en vigueur depuis le 31 décembre 1983.

On trouvera d'autres renseignements sur les activités pétrolières et gazières dans le Nord en visitant le site Web de Pétrole et gaz du Nord, à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/oil.

Le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest

L'Administration des terres

L'Administration des terres est chargée de gérer les terres publiques, y compris la partie souterraine, dans la région désignée des Inuvialuit. Le personnel régional et de district d'AINC a rencontré la Commission inuvialuit d'administration des terres à plusieurs reprises pour discuter des pratiques de gestion applicables aux parcelles de terres qui appartiennent à AINC mais qui sont grevées.

On a convenu que les dernières inspections seront effectuées sur place par la Commission inuvialuit d'administration des terres et par le bureau de district d'AINC et qu'une approbation par signature sera accordée. Une fois que l'Administration des terres aura été avisée de la procédure en place pour retirer le grèvement, il lui incombera de voir à ce que les parcelles dont AINC est propriétaire suivent la procédure. À ce jour, aucune des parcelles appartenant à AINC n'a reçu l'approbation des parties signataires.

L'Administration des terres a examiné une proposition d'échange de terres contre une terre aéroportuaire appartenant aux Inuvialuit et a fourni des renseignements à cet effet. La transaction fait l'objet de négociations entre les Inuvialuit et Transports Canada.

La gestion des déchets

La surveillance d'un lieu d'enfouissement près de la rivière Horton se poursuit afin de vérifier que la stabilité environnementale est demeurée la même.

Le Programme de lutte contre les contaminants du Nord

Le Programme de lutte contre les contaminants du Nord a fourni 40 000 \$ pour doter le poste de coordonnateur inuvialuit, qui est chargé des questions générales liées aux agents de contamination dans la région désignée des Inuvialuit. La SRI a reçu 2 800 \$ pour faire enquête sur les polluants se trouvant dans le lieu d'enfouissement à Inuvik. Les Inuvialuit sont représentés au sein du Comité des contaminants des Territoires du Nord-Ouest, lequel encourage la participation de ce membre délégué aux réunions et aux ateliers nationaux.

Le financement des activités économiques

Les programmes suivants ont fourni un montant total de 1 706 684 \$ pour faciliter l'atteinte des objectifs énoncés dans le chapitre sur les mesures économiques :

- le Programme de développement économique des collectivités : 370 684 \$ accordés à l'organisme inuvialuit de développement économique communautaire pour favoriser la prospérité économique des collectivités;
- le Programme de développement de grands projets d'entreprise : 1 076 000 \$ accordés à la SID pour aider à l'achat d'installations de forage et du campement n° 63;
- le Programme de mise en valeur des possibilités liées à l'exploitation des ressources régionales : 25 000 \$ accordés à la SRI pour mener une étude de faisabilité sur les récoltes du bœuf musqué et les produits connexes;
- le Programme de mise en valeur des possibilités liées à l'exploitation des ressources régionales : 40 000 \$ accordés à l'organisme inuvialuit de développement économique communautaire pour organiser et présenter un atelier sur le développement économique;
- le Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources : 110 000 \$ accordés à la SRI, contribution qui représente 25 % du financement total fourni pour examiner les intérêts détenus dans le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie;
- le Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources : 35 000 \$ accordés à la SRI pour concevoir une stratégie d'investissement, un modèle de gouvernance et une structure organisationnelle;
- le Programme de négociation de l'accès aux ressources : 50 000 \$ accordés à la SID pour aider à la conclusion des négociations associées à la production d'énergie éolienne pour les collectivités inuvialuites.

Le transfert des responsabilités

Le 22 mai 2001, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et les dirigeants des organismes autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest (connus collectivement sous le nom de Sommet autochtone) ont signé un protocole d'entente dans lequel ils conviennent de travailler à l'élaboration d'un processus de négociation officiel concernant le transfert des responsabilités fédérales liées à la gestion des terres et des eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Les discussions relatives à une entente-cadre ont débuté à l'automne 2002 après qu'a été annoncée la nomination des négociateurs en chef pour le Sommet autochtone et pour les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. La SRI a pris part aux discussions avec d'autres membres du Sommet autochtone. Le financement des coûts de participation des membres du Sommet est accordé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et AINC.

9.2 Pêches et Océans Canada

Le MPO est chargé d'apporter un soutien au CMGP et de modifier les règlements et les politiques afin de permettre aux Inuvialuit d'exercer leurs droits sur la récolte, le commerce, le transport et la cogestion du poisson et des mammifères marins dans la région désignée des Inuvialuit. Cette année, il a veillé à ce que les intérêts des Inuvialuit soient représentés et appuyés dans la politique pour les nouvelles pêches de la mer de Beaufort.

Par ailleurs, le MPO souhaite que les ressources halieutiques de la région désignée soient gérées avec l'entière coopération des Inuvialuit. Durant l'année, 27 activités ont été mises en œuvre conjointement par le Ministère et le CMGP. Ce dernier a rencontré des gestionnaires supérieurs et des scientifiques du bureau régional du Centre et de l'Arctique du MPO pour examiner les progrès réalisés et pour planifier des projets.

En consultation avec les CCT, les scientifiques et biologistes du MPO ont entrepris 23 projets.

- Le poisson : captures repères du corégone dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie, plan de gestion de la pêche à l'omble arctique à Holman, surveillance du lac Fish à Holman, plan de gestion de la pêche communautaire à Paulatuk, surveillance communautaire de l'omble arctique à Hornaday, plan de gestion de la pêche à l'omble arctique du côté ouest et surveillance de la truite dans les lacs Eskimo.

- Les mammifères marins : repérage par satellite des phoques annelés dans la mer de Beaufort, surveillance des phoques, reproduction du béluga dans la mer de Beaufort, repérage du béluga et enregistrement de la durée de la plongée, détermination de l'âge des bélugas par un examen des mâchoires, échantillonnage des maladies des mammifères marins et repérage des agents de contamination observés chez le béluga et le phoque annelé.
- Autres : surveillance de la récolte communautaire, étude des récoltes à Sachs Harbour, à Paulatuk et à Tuktoyaktuk, évaluation des lacs Eskimo et Sitidgi, embauche de trois élèves pour travailler durant l'été au CMGP et au MPO, réunion sur la réglementation en Alaska, enregistrement des récoltes issues de la pêche et de la pêche sportive dans la région désignée des Inuvialuit et surveillance du niveau de l'eau de la rivière Hornaday.

Au cours de l'année, le MPO a contribué 874 900 \$ à la mise en œuvre. De cette somme, 449 900 \$ ont été investis dans un fonds d'entente de contribution et le reste (425 000 \$) a été versé à un fonds consacré à la réalisation de projets et au soutien.

De mai à octobre 2002, la Garde côtière canadienne a fourni des services de communication et de surveillance de la circulation maritime sur le Grand lac des Esclaves, le fleuve Mackenzie et les eaux de la région ouest de l'Arctique. Ces services visent à assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, la protection de l'environnement ainsi que la sécurité et la rapidité des déplacements maritimes grâce à un service mobile de communication radio couvrant les eaux de l'Arctique canadien et la voie navigable Mackenzie-Athabasca.

En ce qui concerne les activités d'administration foncière de la Garde côtière canadienne, les terres mises de côté par le décret CP 1979-1154 comptent trois emplacements qui pourraient constituer des réserves de broutage pour les rennes. On n'y trouve aucune matière dangereuse, et les rennes pourraient s'y nourrir en toute sécurité.

Le conseil consultatif régional de l'Arctique a tenu une réunion publique le 6 novembre 2002 à Inuvik. Inuvik a également été l'hôte d'un exercice de simulation sur maquette dirigé par la Direction de l'intervention environnementale le 7 novembre 2002.

9.3 Environnement Canada

Le Service canadien de la faune représente Environnement Canada auprès des conseils consultatifs de gestion de la faune, lesquels s'occupent de tous les dossiers importants relatifs aux ressources fauniques dans la région désignée des Inuvialuit.

En collaboration avec les Inuvialuit, le Service canadien de la faune est allé de l'avant avec un certain nombre d'études sur les oiseaux migrateurs dans la région désignée. Ces études contribueront à éviter une surexploitation des populations et à protéger adéquatement l'habitat des oiseaux. L'an dernier, elles portaient sur les populations et l'habitat de l'oie blanche, l'espèce la plus chassée parmi les oiseaux migrateurs de la région désignée des Inuvialuit. Des données à long terme ont été analysées et résumées et elles serviront à assurer la conservation de la faune. Le Service canadien de la faune a consacré beaucoup d'efforts et de temps à chercher à obtenir des fonds supplémentaires auprès de sources non prévues par la CDI. Ces nouveaux fonds permettront à l'organisme de s'attaquer aux nouveaux défis liés à la conservation dans la région ouest de l'Arctique.

Compte tenu de l'augmentation des activités de prospection pétrolière et gazière dans la région désignée des Inuvialuit, Environnement Canada a déployé des efforts considérables pour mener un examen préalable et une révision des demandes d'exploitation et pour prévoir les éventuelles répercussions environnementales. On a entamé plusieurs études dans le but de prendre des mesures à l'égard des répercussions de l'exploitation pétrolière et gazière sur la faune de la région désignée.

Si les programmes d'Environnement Canada visent essentiellement à protéger l'environnement et la faune, ils profitent d'autres façons aux Inuvialuit. Environ la moitié du financement fourni en vertu de la CDI et des autres fonds obtenus par Environnement Canada sont dépensés sous forme de contrats ou de paiements attribués à des sociétés, personnes et organisations inuvialuites.

9.4 Patrimoine canadien

Parcs Canada est chargé de protéger les ressources naturelles et culturelles, y compris les populations et les habitats de la faune dans les trois parcs nationaux de la région désignée des Inuvialuit, soit le parc national Ivvavik, dans la partie ouest du versant nord, le parc national d'Aulavik, sur l'île Banks, et le parc national Tuktoyaktuk, près de Paulatuk.

Les pingos

Le site canadien des pingos est situé à six kilomètres au sud-sud-ouest de Tuktoyaktuk. On y trouve le plus gros pingo au Canada et d'autres pingos qui sont à divers stades d'évolution. Un pingo est une butte qui prend des années à se former et dont l'intérieur est un noyau de glace. Ce noyau est créé par la pression de l'eau lorsque la glace se forme dans ou sous le pergélisol.

L'entente relative à la création du lieu historique national des pingos est décrite au paragraphe 7(70) de la CDI. La loi qui a prévu sa création a été adoptée en 1996. Des représentants de Parcs Canada et de plusieurs organisations communautaires de Tuktoyaktuk ont formé un comité de travail afin d'orienter l'aménagement et la préservation du lieu. Ce comité a signé, en décembre 2001, le protocole d'entente sur le site canadien des pingos. En 2002-2003, tous les groupes représentés ont fixé et approuvé les priorités relatives à la mise en œuvre. Le comité a également commencé à rédiger les modalités à respecter et un énoncé de vision.

La Commission inuvialuit d'administration des terres et AINC ont continué de chercher une façon de procéder à un échange équitable de terres contre le site canadien des pingos.

Le Règlement sur les parcs nationaux

Des consultations se sont poursuivies avec le CGG concernant le processus public que l'on compte mettre sur pied pour discuter des modifications à apporter au *Règlement sur les parcs nationaux* de sorte qu'il soit conforme à la CDI. L'une des modifications proposées consiste à permettre aux administrateurs en chef d'autoriser des quotas de chasse recommandés par les conseils de cogestion de la faune et approuvés par la ministre du Patrimoine canadien.

La stratégie d'emploi des Inuvialuit et les possibilités économiques

La majorité des employés du parc national Ivvavik qui travaillent sur le terrain sont des bénéficiaires inuvialuits. Deux gardiens et deux patrouilleurs bénéficiaires ont été embauchés pour la saison 2002. L'unité de gestion a offert un programme d'encadrement permettant aux patrouilleurs de faire équipe avec des gardiens de parc expérimentés aux fins de formation. De plus, on travaille à incorporer une stratégie d'emploi des Inuvialuit au plan des ressources humaines de l'unité de gestion. Deux employés inuvialuits ont participé à un programme d'amélioration de l'esprit d'entreprise destiné aux Autochtones.

L'unité de gestion établie dans la région ouest de l'Arctique a commencé à offrir une formation d'interprète en vue d'améliorer les perspectives d'emploi pour les bénéficiaires et de mettre en valeur la composante culturelle se rapportant aux activités touristiques. Un cours initial de trois jours a été offert en novembre 2002, et on prévoit donner un cours de perfectionnement au printemps 2003.

Parcs Canada a continué de donner priorité aux entreprises inuvialuites au moment de confier la gestion et le fonctionnement du parc national Ivvavik et d'autres ressources patrimoniales de la région désignée des Inuvialuit.

Un protocole d'entente concernant les activités de rafting pratiquées sur la rivière First continue de faire l'objet d'un examen. Des lignes directrices se rapportant au fonctionnement seront retirées du protocole et incorporées à un document distinct. Par ce protocole d'entente, les exploitants inuvialuits, y compris les interprètes de la culture et les guides de rafting, se verraient autoriser à pratiquer leurs activités dans la vallée de la rivière First pendant la journée.

Le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine

L'unité de gestion établie dans la région ouest de l'Arctique a affecté des fonds au Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine pour divers projets.

Komakuk Beach

Les endroits qui ont été décontaminés à la suite du déversement de carburant et les lieux d'enfouissement restaurés de Komakuk Beach à Ivvavik ont fait l'objet d'une surveillance afin de vérifier l'état dans lequel ils se trouvent.

Examen du plan de gestion du parc national

On a terminé d'examiner le plan de gestion du parc national en décembre 2002. Sur la recommandation du CCGF (VN), le plan préliminaire révisé a été présenté à la ministre du Patrimoine canadien et, à la fin de l'année, il était en voie d'être approuvé.

La recherche

Parmi les travaux de recherche menés à bien en 2002, notons :

- l'enquête sur l'âge, le sexe et la distribution des mouflons de Dall dans les aires d'hivernage du parc national Ivvavik;
- la cartographie des dépôts meubles et de l'histoire de l'ère glaciaire du parc national Tuktut Nogait;
- une étude de l'histoire orale racontée par des sages de Paulatuk au sujet du parc national Tuktut Nogait;
- la collecte de données sur la faune dans les trois parcs;
- la collecte de données sur la distribution, l'abondance et le statut de reproduction des oiseaux dans les trois parcs;
- l'enquête sur le nombre de faucons pèlerins et d'autres espèces d'oiseaux de proie qui nichent dans les trois parcs;
- l'enquête sur l'abondance et la distribution des oiseaux nicheurs à deux endroits dans le parc national Ivvavik;
- l'enquête sur l'abondance des lemmings variables et des lemmings bruns dans une région d'Aulavik;
- la collecte de données sur l'abondance et la distribution des orignaux dans le bassin hydrographique du fleuve Babbage sur le versant nord du Yukon;
- l'enquête sur l'effectif et la distribution des bœufs musqués dans le parc national Tuktut Nogait;
- l'enquête sur la population et la condition physique des caribous de Peary sur l'île Banks et leur distribution dans l'aire d'hivernage;
- l'enquête sur le dénombrement (petits et adultes), la condition physique et l'aire d'hivernage du bœuf musqué sur l'île Banks;
- l'enquête sur l'effectif, la productivité, le recrutement, la répartition selon l'âge et le sexe, la distribution sur le territoire, les déplacements et la condition physique des caribous dans le parc national Tuktut Nogait;
- l'enquête sur la taille, la répartition selon l'âge et le sexe, la distribution sur le territoire et les déplacements des caribous de la Porcupine dans le parc national Ivvavik;

- la surveillance des changements possibles de la productivité végétale dans les trois parcs;
- la tenue d'un contrôle de reconnaissance pour la surveillance éventuelle des plantes et du changement climatique dans le site canadien des pingos;
- la surveillance des campements le long de la rivière Firth afin de déterminer l'incidence de l'activité humaine sur les campements, la faune et les espèces végétales vulnérables et d'en assurer le suivi;
- la cueillette d'information sur l'étendue et la nature de l'activité humaine dans les trois parcs (par exemple, l'achalandage);
- la surveillance du climat ainsi que de la température du pergélisol et de la couche active dans les trois parcs;
- la cueillette d'information sur le débit de la rivière Firth à Ivvavik et de la rivière Hornaday dans le parc national Tuktut Nogait et la surveillance connexe;
- la mesure des changements du niveau et de la température de l'eau pendant les tempêtes le long de la côte sud-est de la mer de Beaufort;
- l'évaluation de la qualité de l'eau de la rivière Thomsen à Aulavik, de la rivière Firth à Ivvavik et de la rivière Hornaday dans le parc national Tuktut Nogait;
- la surveillance de l'état des lieux culturels situés le long de la rivière Firth dans le parc national Ivvavik;
- l'évaluation de l'incidence de l'érosion et des perturbations causées par les visiteurs sur les ressources culturelles le long de la côte du parc national Ivvavik;
- la surveillance de l'état des ressources culturelles du site de Nasogaluak, de la cache du capitaine M'Clure et de Head Hill à Aulavik.

Parcs Canada a dépensé au total 224 569 \$ pour des biens et services fournis aux Inuvialuit en 2002-2003 (14 684 \$ pour les biens et 209 885 \$ pour les services).

9.5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Conformément au paragraphe 16(18) de la CDI, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué de fournir aux entreprises inuvialuites l'occasion de soumissionner des marchés publics en les affichant dans son système d'appels d'offres électronique et en informant tous les groupes de requérants de la possibilité de fournir des biens et des services dans la région désignée des Inuvialuit, y compris dans le domaine de la construction. Selon la politique contractuelle prévue par la CDI, chaque fois que TPSGC offre une possibilité de soumissionner qui a une incidence sur une ou plusieurs ententes sur la revendication territoriale globale, il doit en aviser tous les groupes de requérants.

TPSGC a fourni, sur demande, de l'aide et des renseignements aux Inuvialuit relativement au processus d'approvisionnement et aux marchés. Lorsqu'une telle pratique était avantageuse et conforme à une saine gestion de l'approvisionnement, on a incorporé des critères d'évaluation dans les appels d'offres pour optimiser les chances des Inuvialuit de profiter des retombées socioéconomiques.

9.6 L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a continué de prendre part aux travaux des ministères du gouvernement, des Inuvialuit et des Premières nations en vue d'élaborer des cadres de référence pour les évaluations environnementales et les processus de réglementation devant orienter les projets dans les Territoires du Nord-Ouest. Tout particulièrement, l'Agence s'est investie dans la conception d'ententes destinées à harmoniser trois processus d'évaluation environnementale et à coordonner les processus de réglementation en vue de l'aménagement possible d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Dans l'entente préliminaire négociée en octobre 2002 avec les Inuvialuit (représentés par le CGG) et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, on prévoit mettre en place un processus d'examen unique qui s'appliquerait à la mise en valeur des ressources gazières et se conformerait à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Ce processus entrera en vigueur une fois que l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie aura terminé l'examen préalable et l'évaluation des répercussions environnementales. En outre, les responsables de la réglementation ont négocié un projet d'entente qui permettra de coordonner les processus de réglementation et le processus d'évaluation environnementale harmonisé.

9.7 Développement des ressources humaines Canada

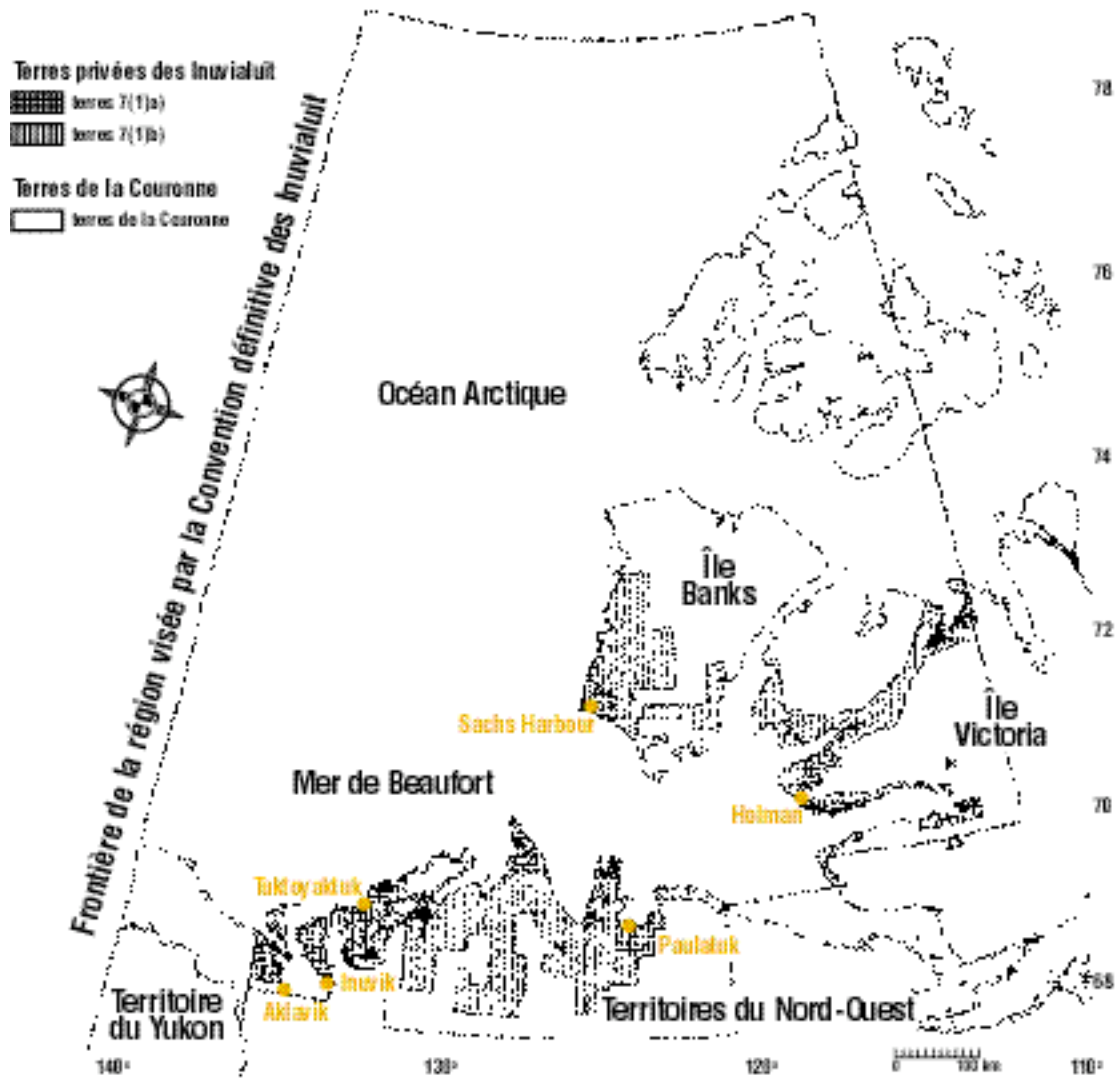
Par l'entremise de ses programmes et de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA), Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est tenu de soutenir la mise en œuvre de la CDI, d'aider les Inuvialuit à réaliser leurs aspirations à l'autonomie gouvernementale et de maintenir un dialogue permanent avec la SRI au sujet des activités réalisées en vertu de l'EDRHA. Les fonctionnaires de DRHC œuvrant dans les Territoires du Nord-Ouest communiquent fréquemment avec les représentants de la SRI pour discuter de questions fonctionnelles, pour préciser et définir diverses clauses de l'EDRHA et pour fournir des conseils au sujet des dispositions de l'entente se rapportant à la mise en œuvre. Le Centre de ressources humaines du Canada à Inuvik fournit aux employeurs et aux chercheurs d'emploi de l'information sur les programmes et les services qui sont fournis par DRHC ou par le Centre lui-même.

La SRI est l'une des signataires de l'EDRHA. Conclu en avril 1999, cet accord de contribution quinquennal (qui prendra fin en 2004) veille à offrir aux résidants autochtones de la région désignée des Inuvialuit des fonds pour la formation liée au marché du travail. Il prévoit également le financement de projets liés à la garde des enfants afin d'augmenter le nombre de services de garde de qualité offerts et ainsi venir en aide aux parents vivant dans la région désignée qui travaillent ou suivent une formation.

L'EDRHA permet aux Inuvialuit de concevoir et de fournir un éventail complet de services en intégrant plusieurs programmes pour les Autochtones, y compris les services et les programmes d'accès au marché du travail, le perfectionnement des compétences, une composante pour les Autochtones vivant en milieu urbain, des programmes de garderies et des programmes destinés aux jeunes et aux personnes handicapées. En 2002-2003, le financement versé pour ces activités s'élevait à 2 005 518 \$.

ANNEXE I

Carte de la région désignée des Inuvialuit



ANNEXE II

Calendrier des paiements de transfert

On trouve à l'annexe N de la CDI le calendrier des versements et les paiements qui ont été remis aux Inuvialuit le dernier jour ouvrable précédant le 31 décembre de chacune des années suivantes :

Année	Somme versée
1984	12 000 000 \$
1985	1 000 000 \$
1986	1 000 000 \$
1987	1 000 000 \$
1988	5 000 000 \$
1989	5 000 000 \$
1990	5 000 000 \$
1991	5 000 000 \$
1992	5 000 000 \$
1993	20 000 000 \$
1994	20 000 000 \$
1995	20 000 000 \$
1996	20 000 000 \$
1997	32 000 000 \$
Total	152 000 000 \$

ANNEXE III

Coûts cumulatifs de la mise en œuvre, de 1984-1985 à 2002-2003

Exercice	Somme versée
1984-1985	1 595 882 \$
1985-1986	1 795 812 \$
1986-1987	6 854 165 \$
1987-1988	6 330 236 \$
1988-1989	7 250 518 \$
1989-1990	6 878 202 \$
1990-1991	6 878 858 \$
1991-1992	7 362 633 \$
1992-1993	9 512 215 \$
1993-1994*	10 632 825 \$
1994-1995*	5 850 000 \$
1995-1996*	5 967 000 \$
1996-1997*	6 086 340 \$
1997-1998*	6 208 066 \$
1998-1999*	6 107 228 \$
1999-2000*	6 169 408 \$
2000-2001*	6 522 296 \$
2001-2002*	6 652 741 \$
2002-2003	6 785 797 \$
Total	121 440 222 \$

* *Nota* : Ces chiffres représentent en fait les fonds affectés à la mise en œuvre, car les données sur les dépenses réelles n'ont pu être obtenues.

ANNEXE IV

Composition des organismes de mise en œuvre (en date du 31 mars 2003)

Conseil d'administration de la Société régionale inuvialuit

Nellie Coumoyea	Présidente-directrice générale
Jerry Lennie	Premier vice-président
Patrick Gruben	Deuxième vice-président
Donna Keogak	Secrétaire
Carol D. Arey	Trésorier
Joseph Haluksit	
Bill S. Ruben	

Société inuvialuite de gestion foncière

Albert Elias	Commissaire en chef
William Gruben	Commissaire
Andy Tardiff	Commissaire

Conseil d'administration de la Société inuvialuit de développement

Dennie Lennie	Président-directeur général
Wayne Gordon	Vice-président
Franklin Carpenter	Secrétaire et trésorier
Fred Abbott	
Andy Carpenter	
Jackie Jacobson	
Robert Joss	

Conseil d'administration de la Société inuvialuit de placement

Frank Hansen	Président
Evelyn Storr	Vice-présidente
Lucy Kuptana	
Fred McKeon	
Stephan Pertschy	
Barry Wainstein	

Conseil d'administration de l'Inuvialuit Petroleum Corporation

Nellie Coumoyea	Présidente-directrice générale
Jerry Lennie	Premier vice-président
Patrick Gruben	Deuxième vice-président
Donna Keogak	Secrétaire
Carol D. Arey	Trésorier
Joseph Haluksit	
Bill S. Ruben	

Comité d'inscription des Inuvialuit

Fred Bennet
Nellie Coumoyea
Billy Day
Annie Goose
Agnes Tardiff

Commission d'arbitrage

Stein K. Lal	Président
A. Ernie Pallister	Vice-président
Sandra Elanik	
Tyson Pertschy	
Nick Schultz	
Lena Selamio	
Jack R. Williams	
Poste vacant	

Comité de coordination de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit

Nellie Coumoyea
Frank Pokiak
Aideen Nabigon
Allan Koprowsky
Mark Warren

Conseil de gestion du gibier

Frank Pokiak Président
Donald Aviugana
Richard Binder
Andy Carpenter fils
Joseph Haluksit
Ruben Ruben

Membres suppléants

Billy Day
Greg Green
Charles Gruben
Donald Inuktalik
Margaret Kanayok
Pat Kasook
Darren Nasogaluak
Larry Semmler

Comité mixte de gestion de la pêche

Robert K. Bell Président
Donovan Dowler Vice-président
Ron Allen
Burton Ayles
Stephen Charlie
Billy Day
Max Kotokak père

Membres suppléants

Donald Inuktalik
Ester Price

Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)

Larry Carpenter Président
Frank Pokiak Vice-président
Ray Case
Jim Hines
Donald Inuktalik
John Nagy

Membres suppléants

William Day
Tim Devine
Ron Graf
Kevin McCormick
Arnold Ruben

Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)

Lindsay Staples Président
Herbert Felix
Danny C. Gordon
Doug Larsen
Martin Raillard

Membres suppléants

Carol D. Arey
Dorothy Cooley
Alan Fehr
Evelyn Storr

Comité d'étude des répercussions environnementales

William Klassen Président
Cathy Cockney
Billy Day
Alex Kagalik
Randy Lamb
Johnny Lennie
Frank Pokiak

Bureau d'examen des répercussions environnementales

Robert Hornal	Président
Jack Akhiatak	
Peter Bannon	
Richard Binder	
Tom Butters	
Herbert Felix	
Andrew Williams	

Conseil d'administration du Secrétariat commun des comités des ressources renouvelables des Inuvialuit*

Robert Hornal	Président
Bob Bell	Vice-président
Larry Carpenter	
Robert Hornal	
William Klassen	
Norm Snow	Directeur

Membre d'office
Lindsay Staples

* *Nota* : Le Secrétariat commun fournit des services au CGG, au CMGP, au CCGF (T.N.-O), au CERE et au BERE. Le secrétariat attitré au CCGF (VN) est établi à Whitehorse.